

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le 18/12/2020

SLOW

ID : 060-200066975-20201217-2020CC07174-DE

PLAN D' ACTIONS

-

PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL



TABLE DES MATIÈRES



Page

1. PLAN D'ACTIONS

Processus de construction et contenu

3

Échéances, suivi et évaluation du PCAET

4

Analyse globale du plan d'actions

5

Actions transversales

6

Le parc bâti & le cadre de vie

7

L'industrie

9

Les transports

12

L'agriculture & la sylviculture

14

Les énergies renouvelables et de récupération

17

Les déchets

19

L'adaptation au changement climatique

22

24

2. SUIVI ET EVALUATION

Gouvernance

26

Dispositif de suivi et d'évaluation

27

28

3. FICHES ACTIONS

29

Plan d'actions du PCAET réalisé par le SE60 et Energies Demain pour le compte des Communautés de communes Senlis Sud Oise, Aire Cantilienne et Pays d'Oise et d'Halatte.

Février 2020

PLAN D' ACTIONS

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le 18/12/2020

ID : 060-200066975-20201217-2020CC07174-DE





PROCESSUS DE CONSTRUCTION & CONTENU

Afin de permettre l'atteinte des objectifs définis dans le cadre de la stratégie climat-air-énergie, plusieurs mesures concrètes ont été définies au cours d'un premier atelier en juillet 2019 (pour la partie Maîtrise De l'Energie) et un second en octobre 2019 (pour la partie EnR&R). Par ailleurs des réunions de travail supplémentaires spécifiques aux enjeux de rénovation dans le secteur résidentiel (07/10/2019) et aux enjeux d'adaptation au changement climatique (05/11/2019) ont été menées.

Le PCAET constituant un **projet territorial de développement durable**, il est donc transverse, multisectoriel et partenarial. Il fait ainsi écho à des politiques territoriales sectorielles menées et a vocation à les valoriser ou les enrichir. Aussi, les **46 actions** définies et retenues par les trois Communautés de communes dans le cadre de leur plan d'actions représentent :

- Des actions issues du fruit des réflexions ayant eu cours lors des ateliers de travail menées dans le cadre de l'élaboration du PCAET,
- Des actions s'inscrivant déjà dans une programmation associée à une démarche de planification sectorielle (PDM notamment),
- Des actions ponctuelles menées par la Communauté de communes dans le périmètre de ses compétences.



S'agissant d'un projet territorial et partenarial, ces actions peuvent être portées par et associer différents acteurs du territoire. Ainsi, de nombreux acteurs sont mobilisés et fédérés autour de la démarche et du programme d'actions : *chambres consulaires, bailleurs sociaux, associations, établissements publics, acteurs socioéconomiques, institutionnels, ingénierie territoriale, citoyens, etc.*

L'ensemble des secteurs définis dans le cadre de l'arrêté du 4 août 2016 relatif au

Plan Climat-Air-Énergie (résidentiel, tertiaire, transports routiers, autres transports, industrie, agriculture, déchets, branche énergie) sont couverts par le plan d'actions des trois Communautés de communes. Les différentes fiches actions sont organisées selon la répartition sectorielle et la nomenclature suivantes :

CODE	SECTEURS	
	Actions transversales	
	Résidentiel	Parc bâti & cadre de vie
	Patrimoine public	
	Industrie	
	Transports (routiers et autres transports)	
	Agriculture & sylviculture	
	Energies Renouvelables et de Récupération	
	Déchets	
	Adaptation au changement climatique	



Action en cours



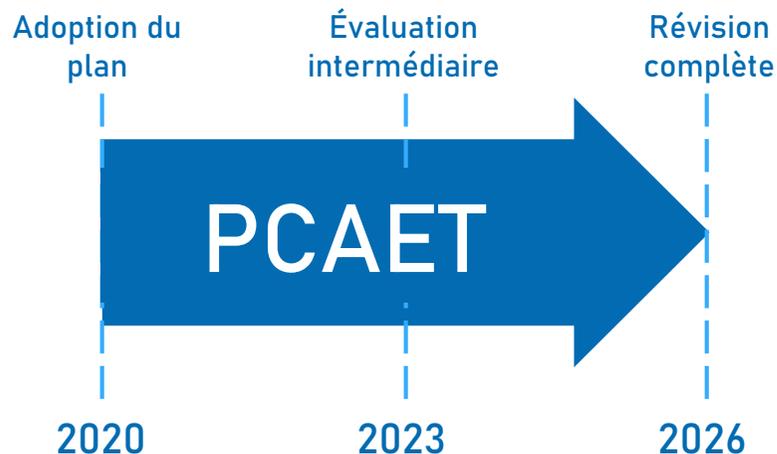
Action à venir



ÉCHÉANCES, SUIVI ET ÉVALUATION DU PCAET

Le PCAET est :

- **Élaboré pour une période de 6 ans** (2020 → 2026),
- **Évalué au bout de 3 ans** (2023),
- **Révisé à la fin des 6 ans** (2026).



Si le PCAET a vocation à être évalué trois ans après son adoption dans le cadre d'un bilan, la démarche PCAET intègre également un **dispositif de suivi/évaluation** auquel sont associés des indicateurs adossés à chaque action.

Cette disposition prise dans le cadre du décret du 29 juin 2016 concernant le PCAET permet au territoire d'assurer un suivi et une évaluation dynamiques et continus de ses actions et, plus largement, de son plan.

En effet, le décret décrit le dispositif en ces termes : « Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales. Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public. »

UN OUTIL DE CO-CONSTRUCTION & DE SUIVI DYNAMIQUE

La formalisation du plan d'actions et du dispositif de suivi et évaluation ont été réalisés en s'appuyant sur l'**outil PROSPER®**. Ce dernier centralise l'ensemble des informations relatives au PCAET en donnant accès à :

- Des **données statistiques et cartographiques issues du diagnostic**,
- La **stratégie quantitative** définie dans le cadre du PCAET (objectifs sectoriels, évolution du mix énergétique et éléments économiques jusqu'à horizon 2050),
- Le **plan d'actions détaillé et le tableau de bord de son suivi**, via une interface dynamique permettant de visualiser, saisir, modifier et télécharger l'ensemble des **fiches actions** (intégrant directement les indicateurs de suivi et d'avancement).



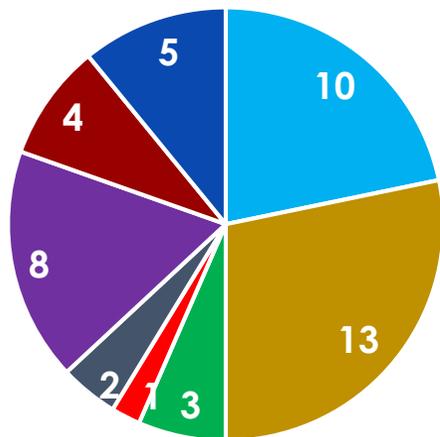
PLAN D' ACTIONS



ANALYSE GLOBALE DU PLAN D' ACTIONS

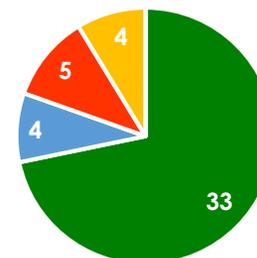
Le programme d'actions du PCAET des Communautés de Communes Senlis Sud Oise, Aire Cantillienne et Pays d'Oise et d'Halatte, est établi pour la période 2020-2026 et se compose de **46 actions**. Celles-ci ont notamment vocation à répondre aux orientations définies dans le cadre de la stratégie.

REPARTITION SECTORIELLE DES ACTIONS

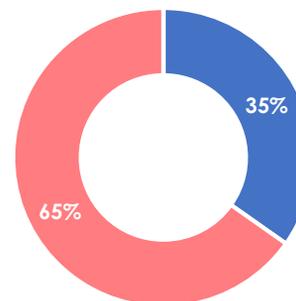


RÉPARTITION DES ACTIONS SELON LE RÔLE DES EPCI

► Un rôle clé des EPCI avec **plus des deux tiers des actions pour lesquelles les EPCI sont porteuses**. Mais une pluralité des rôles secondaires : coordinateur, incitateur, relais de communication.



REPARTITION DES ACTIONS SELON LEUR STATUT DE MISE EN OEUVRE



► Un nombre important d'actions à engager dès 2020

PLAN D' ACTIONS

Envoyé en préfecture le 18/12/2020
 Reçu en préfecture le 18/12/2020
 Affiché le 18/12/2020
 ID : 060-200066975-20201217-2020CC07174-DE

PLAN
 D' ACTIONS



ACTIONS TRANSVERSALES

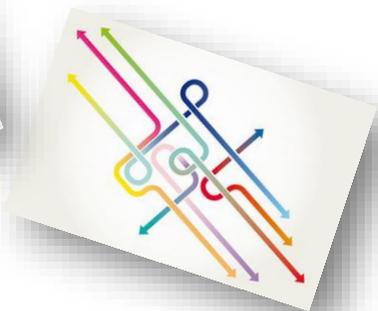
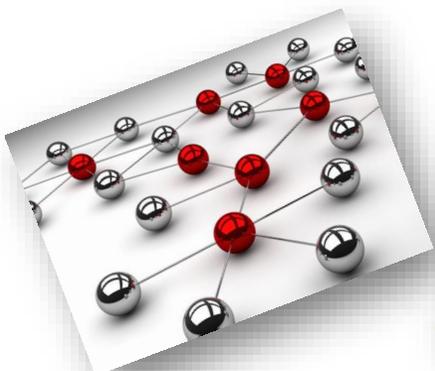
Les actions transversales sont multithématiques et concernent :

- La sensibilisation des citoyens et des élus sur les enjeux air énergie climat,
- L'aménagement du territoire en cohérence avec les enjeux de développement durable,
- Le suivi de la mise en œuvre des actions du PCAET.

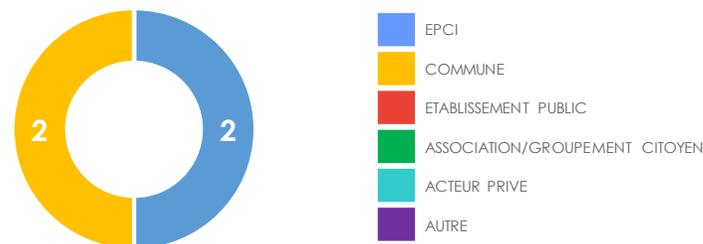


4

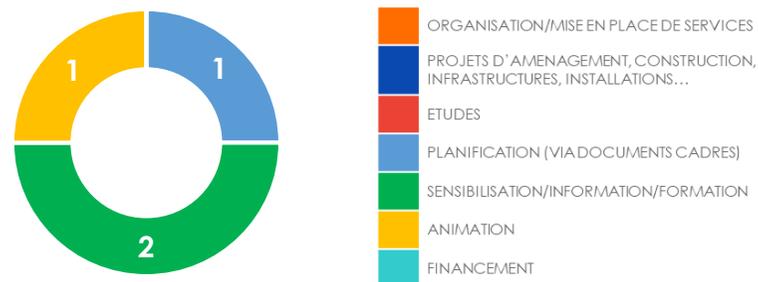
actions



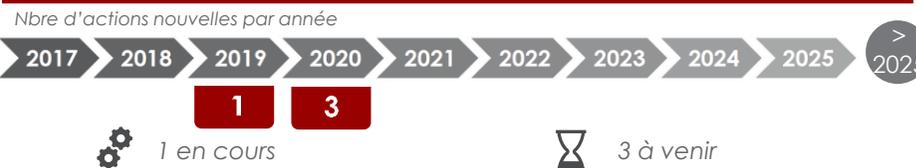
Répartition des actions par type de porteur



Répartition des actions par typologie



PHASAGE DES ACTIONS



ACTIONS TRANSVERSALES – Détail des actions

PLAN D' ACTIONS



ACTIONS TRANSVERSALES

Les actions retenues et définies dans le cadre du plan d'actions du PCAET sont répertoriées ci-après. Les fiches actions correspondantes sont disponibles en annexes (cf. annexe).



4
actions

- 1  Se doter des moyens de piloter le PCAET et mobiliser les partenaires et acteurs
- 2  Informer les élus et agents pour en faire des relais de la transition énergétique
- 3  Sensibiliser les habitants aux enjeux du développement durable
- 4  Intégrer les principes du développement durable dans l'aménagement du territoire



PLAN D' ACTIONS

Envoyé en préfecture le 18/12/2020
 Reçu en préfecture le 18/12/2020
 Affiché le 18/12/2020
 ID : 060-200066975-20201217-2020CC07174-DE

PLAN
 D' ACTIONS



LE PARC BÂTI & LE CADRE DE VIE

Les actions du secteur du parc bâti et du cadre de vie s'articulent autour des thématiques suivantes :

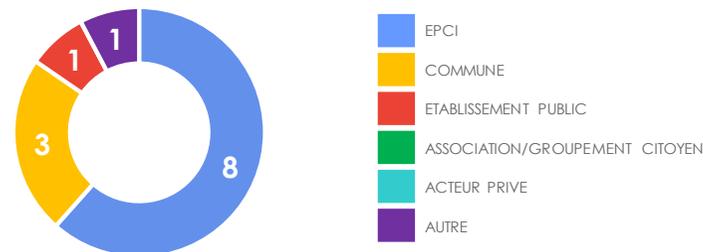
- L'accompagnement des ménages (technique, financier et dans leurs pratiques),
- La structuration de la filière de la rénovation,
- L'amélioration de la performance énergétique du patrimoine public.



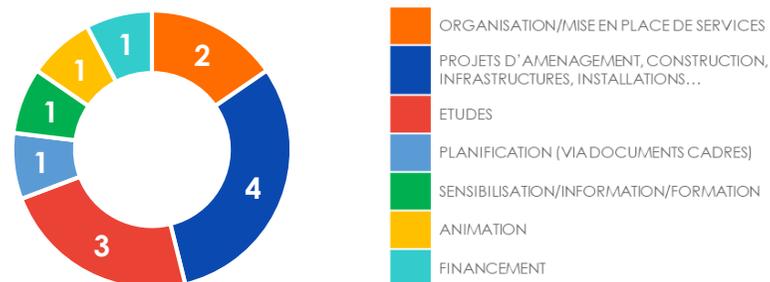
13
actions



Répartition des actions par type de porteur



Répartition des actions par typologie



PHASAGE DES ACTIONS



PARC BÂTI & CADRE DE VIE – Détail des actions

PLAN D' ACTIONS

Envoyé en préfecture le 18/12/2020
Reçu en préfecture le 18/12/2020
Affiché le 18/12/2020
ID : 060-200066975-20201217-2020CC07174-DE

PLAN
D' ACTIONS



LE PARC BÂTI & LE CADRE DE VIE

Les actions retenues et définies dans le cadre du plan d'actions du PCAET sont répertoriées ci-après. Les fiches actions correspondantes sont disponibles en annexes (cf. annexe).



13
actions

- | | | |
|----|--|---|
| 5 | | Sensibiliser les ménages à la rénovation énergétique et impulser une dynamique |
| 6 | | Accompagner les ménages par la création d'un guichet unique de l'habitat |
| 7 | | Renforcer l'accompagnement des ménages pendant leur projet de rénovation énergétique |
| 8 | | Etudier la création d'une aide à l'investissement des ménages « rénovation énergétique » |
| 9 | | Mobiliser les acteurs pour repérer les ménages en situation de précarité énergétique |
| 10 | | Etudier l'opportunité de mettre en place un permis de louer sur certaines zones du territoire |
| 11 | | Favoriser l'émergence de groupements d'artisans locaux et leur formation |



PARC BÂTI & CADRE DE VIE – Détail des actions



LE PARC BÂTI & LE CADRE DE VIE



13
actions

Les actions retenues et définies dans le cadre du plan d'actions du PCAET sont répertoriées ci-après. Les fiches actions correspondantes sont disponibles en annexes (cf. annexe).

12



Réaliser un diagnostic énergétique du patrimoine communal et intercommunal

13



Multiplier les opérations énergétiques sur le patrimoine communal

14



Remplacer et optimiser l'éclairage public

15



Installer des chaufferies biomasse dans les bâtiments publics

16



Installer des panneaux photovoltaïques sur le patrimoine public

17



Réduire les consommations dues à l'éclairage des enseignes dans les zones économiques



PLAN D' ACTIONS

Envoyé en préfecture le 18/12/2020
 Reçu en préfecture le 18/12/2020
 Affiché le 18/12/2020
 ID : 060-200066975-20201217-2020CC07174-DE

PLAN D' ACTIONS



INDUSTRIE

Les actions associées au secteur de l'industrie doivent permettre d'atteindre des objectifs en matière :

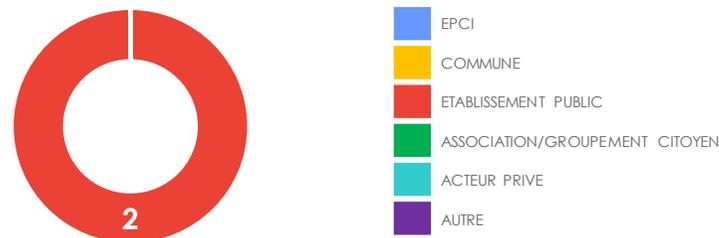
- D'amélioration de la performance environnementale des industries,
- D'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT).



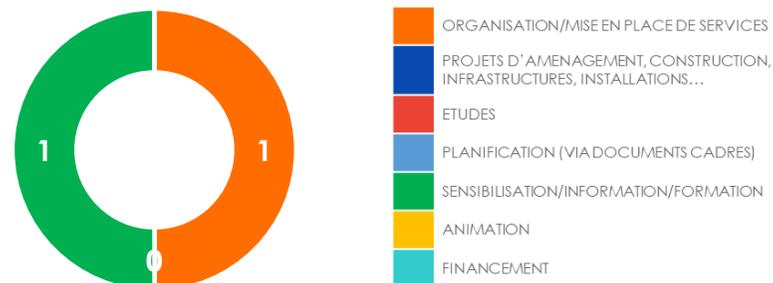
2
action



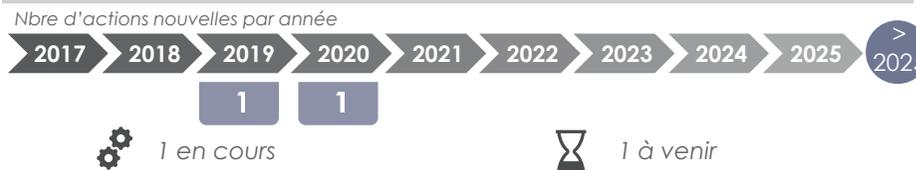
Répartition des actions par type de porteur



Répartition des actions par typologie



PHASAGE DES ACTIONS



INDUSTRIE – Détail des actions

PLAN D' ACTIONS

Envoyé en préfecture le 18/12/2020
Reçu en préfecture le 18/12/2020
Affiché le 18/12/2020
ID : 060-200066975-20201217-2020CC07174-DE

PLAN
D' ACTIONS



INDUSTRIE



Les actions retenues et définies dans le cadre du plan d'actions du PCAET sont répertoriées ci-après. Les fiches actions correspondantes sont disponibles en annexes (cf. annexe).

2
actions

18



Promouvoir les dispositifs d'aides et d'accompagnement des entreprises aux enjeux "énergie"

19



Accompagner les entreprises dans la mise en place d'une démarche de type EIT



INDUSTRIE – Détail des actions

PLAN D' ACTIONS

Envoyé en préfecture le 18/12/2020
 Reçu en préfecture le 18/12/2020
 Affiché le 18/12/2020
 ID : 060-200066975-20201217-2020CC07174-DE

PLAN
 D' ACTIONS



TRANSPORTS

Les 10 actions du secteur des transports ont pour ambition de répondre aux enjeux suivants :

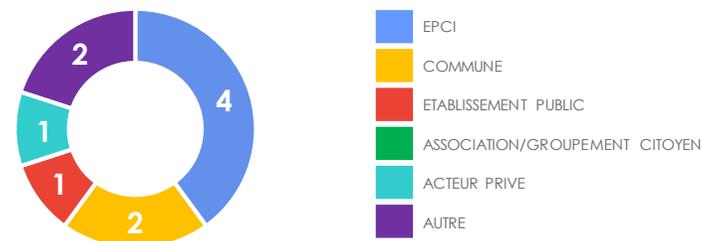
- La réduction initiale du besoin de déplacement (politique d'urbanisation et d'aménagement du territoire, services alternatifs, etc.),
- Le développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle,
- La motorisation des véhicules.



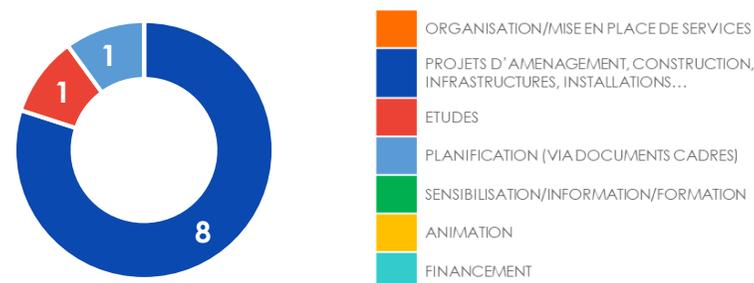
10
actions



Répartition des actions par type de porteur



Répartition des actions par typologie



PHASAGE DES ACTIONS



TRANSPORTS – Détail des actions

PLAN D' ACTIONS



TR

TRANSPORTS



Les actions retenues et définies dans le cadre du plan d'actions du PCAET sont répertoriées ci-après. Les fiches actions correspondantes sont disponibles en annexes (cf. annexe).

10
actions

- 20  Créer des aires de mobilité visant à offrir des moyens, alternatifs à la voiture individuelle, de rabattement vers les centres urbains et les gares
- 21  Renforcer les grands pôles d'échanges multimodaux et les points d'arrêt
- 22  Renforcer les lignes régulières de bus pour desservir les nouvelles zones d'activités et renforcer les liaisons entre centres urbains et les liaisons avec les pôles de mobilité rurale
- 23  Créer un service de transport à la demande en zones peu denses
- 24  Poursuivre le développement de l'offre de covoiturage sur le territoire (aires de covoiturage, autopstop organisé)



PLAN D' ACTIONS



TR

TRANSPORTS



Les actions retenues et définies dans le cadre du plan d'actions du PCAET sont répertoriées ci-après. Les fiches actions correspondantes sont disponibles en annexes (cf. annexe).

10
actions

- 25  Intégrer les enjeux de mobilité dans les politiques d'urbanisme en limitant l'étalement urbain
- 26  Créer des points de livraison ou plateforme aux abords des centres villes pour optimiser la logistique du dernier kilomètre
- 27  Aménager des itinéraires cyclables et piétons sécurisés pour faciliter la mobilité douce en zones urbaines et l'accès aux gares et principales zones d'emplois
- 28  Amorcer des réflexions avec les grandes entreprises du territoire sur la construction de PDE ou PDIE
- 29  Développer la mobilité propre (électrique et GNV) sur le territoire



PLAN D' ACTIONS

Envoyé en préfecture le 18/12/2020
 Reçu en préfecture le 18/12/2020
 Affiché le 18/12/2020
 ID : 060-200066975-20201217-2020CC07174-DE

PLAN
 D' ACTIONS



AGRICULTURE & SYLVICULTURE

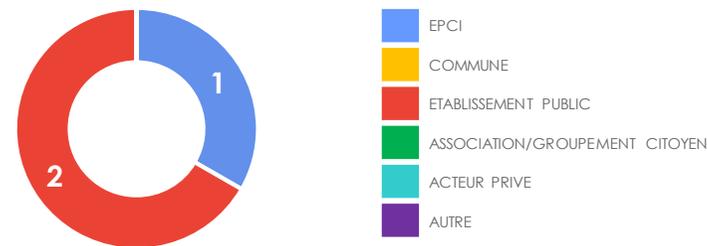
A travers les actions du secteur agricole et sylvicole, les thématiques suivantes sont abordées :

- L'alimentation durable,
- L'amélioration des performances environnementales des pratiques agricoles afin d'en limiter l'impact.

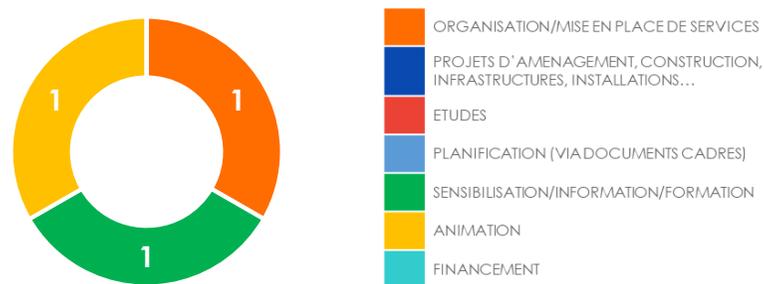


3
actions

Répartition des actions par type de porteur



Répartition des actions par typologie



PHASAGE DES ACTIONS



AGRICULTURE & SYLVICULTURE – Détail des actions

PLAN D' ACTIONS

Envoyé en préfecture le 18/12/2020
Reçu en préfecture le 18/12/2020
Affiché le 18/12/2020
ID : 060-200066975-20201217-2020CC07174-DE

PLAN
D' ACTIONS



AGS

AGRICULTURE & SYLVICULTURE



Les actions retenues et définies dans le cadre du plan d'actions du PCAET sont répertoriées ci-après. Les fiches actions correspondantes sont disponibles en annexes (cf. annexe).

3

actions

30



Accompagner la diminution des émissions de Gaz à effet de Serre des pratiques agricoles

30 bis



Améliorer le potentiel de stockage carbone des sols agricoles

31



Accompagner la diminution des consommations d'énergie du matériel agricole

32



Favoriser la production locale et encourager les circuits courts et de proximité alimentaires



AGRICULTURE & SYLVICULTURE – Détail des actions

PLAN D' ACTIONS

Envoyé en préfecture le 18/12/2020
 Reçu en préfecture le 18/12/2020
 Affiché le 18/12/2020
 ID : 060-200066975-20201217-2020CC07174-DE

PLAN
 D' ACTIONS



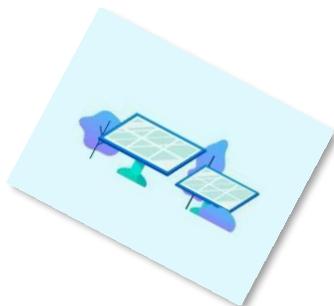
ÉNERGIES RENOUVELABLES & DE RÉCUPÉRATION

Les 8 actions liées à la production d'énergie renouvelable et de récupération recourent plusieurs enjeux :

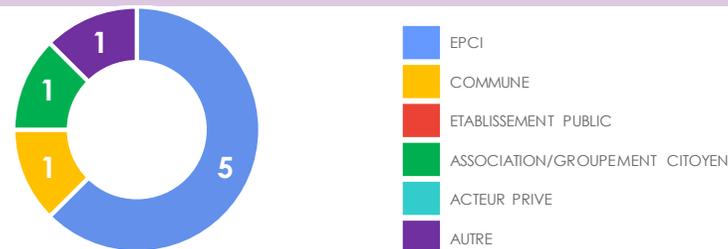
- La production d'électricité renouvelable,
- La production de chaleur renouvelable pour répondre aux besoins de chaleur (chauffage, ECS, chaleur),
- La production de biogaz,
- L'implication de la collectivité et des citoyens dans les projets d'énergie renouvelable et de récupération.



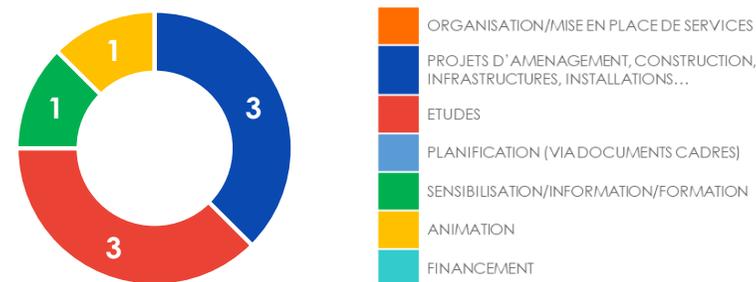
8
actions



Répartition des actions par type de porteur



Répartition des actions par typologie



PHASAGE DES ACTIONS



ÉNERGIES RENOUVELABLES – Détail des actions

PLAN D' ACTIONS

Envoyé en préfecture le 18/12/2020
Reçu en préfecture le 18/12/2020
Affiché le 18/12/2020
ID : 060-200066975-20201217-2020CC07174-DE

PLAN
D' ACTIONS



ÉNERGIES RENOUVELABLES & DE RÉCUPÉRATION



Les actions retenues et définies dans le cadre du plan d'actions du PCAET sont répertoriées ci-après. Les fiches actions correspondantes sont disponibles en annexes (cf. annexe).

8
actions

33



Identifier les grandes toitures propices au PV et amorcer un dialogue avec les propriétaires

34



Favoriser la pose de panneaux photovoltaïques dans le respect du patrimoine

35



Développer les centrales photovoltaïques au sol et sur ombrières de parking

36



Etudier les synergies entre bâtiments voisins et conduire des projets mutualisés

37



Impliquer les citoyens dans le financement des projets EnR&R



ÉNERGIES RENOUVELABLES – Détail des actions

PLAN D' ACTIONS



ÉNERGIES RENOUVELABLES & DE RÉCUPÉRATION

Les actions retenues et définies dans le cadre du plan d'actions du PCAET sont répertoriées ci-après. Les fiches actions correspondantes sont disponibles en annexes (cf. annexe).



8

actions

38



Lancer un projet de méthanisation territoriale

39



Accompagner les projets de méthanisation

40



Recenser les bâtiments avec d'importants besoins en chaleur et en climatisation



PLAN D' ACTIONS

Envoyé en préfecture le 18/12/2020
 Reçu en préfecture le 18/12/2020
 Affiché le 18/12/2020
 ID : 060-200066975-20201217-2020CC07174-DE

PLAN
 D' ACTIONS



DÉCHETS

Le secteur des déchets ne représente qu'une très faible part de émissions de gaz à effet de serre du territoire (moins de 1%), mais il constitue **une bonne porte d'entrée pour sensibiliser plus largement les citoyens aux conséquences du mode de vie de chacun sur son environnement** et pour faire entrer dans les mœurs les petites actions quotidiennes qu'implique cette prise de conscience. La réduction de la quantité de déchets à la source constitue le premier levier à activer, car « le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ». Ainsi, l'action concernant les déchets doit permettre :

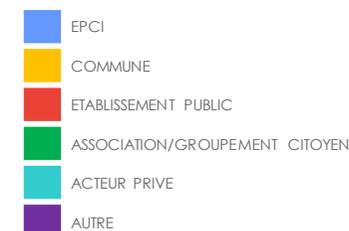
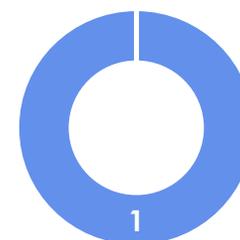
- La réduction des déchets produits,
- L'amélioration de leur gestion,
- Une meilleure valorisation des déchets.



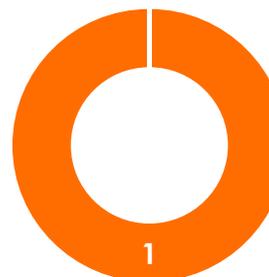
1
action



Répartition des actions par type de porteur



Répartition des actions par typologie



PHASAGE DES ACTIONS



1 en cours

0 à venir

DÉCHETS – Détail des actions

PLAN D' ACTIONS



DÉCHETS



Les actions retenues et définies dans le cadre du plan d'actions du PCAET sont répertoriées ci-après. Les fiches actions correspondantes sont disponibles en annexes (cf. annexe).

1

action

41



Poursuivre la politique de réduction des déchets et d'augmentation du recyclage



PLAN D' ACTIONS

Envoyé en préfecture le 18/12/2020
 Reçu en préfecture le 18/12/2020
 Affiché le 18/12/2020
 ID : 060-200066975-20201217-2020CC07174-DE

PLAN D' ACTIONS



ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

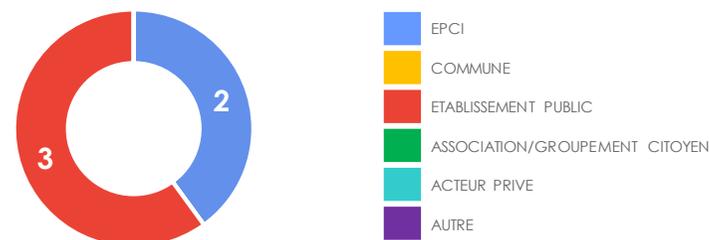
Le dérèglement climatique a d'ores et déjà lieu et certaines de ses conséquences sont inéluctables. C'est pourquoi, en parallèle des mesures visant l'atténuation du changement climatique, il est nécessaire de proposer des mesures d'adaptation qui permettent de rendre le territoire plus résilient. Les cinq actions retenues concernent :

- La préservation de la ressource en eau,
- La préservation des milieux naturels,
- L'adaptation des pratiques agricoles au changement climatique.

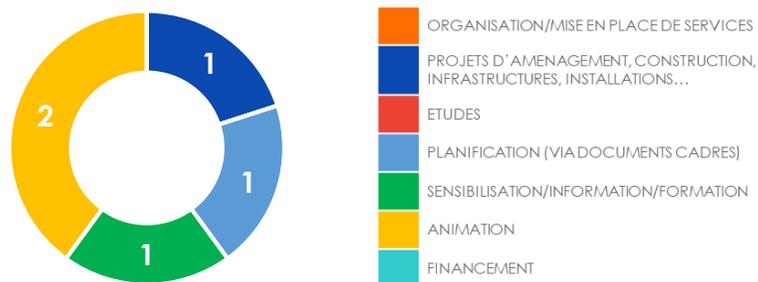


5
actions

Répartition des actions par type de porteur



Répartition des actions par typologie



PHASAGE DES ACTIONS



TRANSPORTS – Détail des actions

PLAN D' ACTIONS



ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les actions retenues et définies dans le cadre du plan d'actions du PCAET sont répertoriées ci-après. Les fiches actions correspondantes sont disponibles en annexes (cf. annexe).



5
actions

- 42  Accompagner les agriculteurs dans une meilleure gestion des ruissellements en milieu rural
- 43  Intégrer les enjeux de limitation de l'artificialisation des sols dans les documents d'urbanisme
- 44  Intégrer les enjeux de limitation du ruissellement des eaux pluviales dans les opérations d'urbanisme
- 45  Promouvoir un usage sobre de la ressource en eau
- 46  S'associer aux démarches de préservation des services apportés par les forêts



SUIVI & ÉVALUATION

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le 18/12/2020

ID : 060-200066975-20201217-2020CC07174-DE

SLO

4





DÉCRET
n°2016-849
(article 1 – IV)

« Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L.222-1 ainsi qu'aux articles L.4433-7 et L.4251-1 du code général des collectivités territoriales. »

GOVERNANCE



Pour assurer le pilotage du PCAET, les trois EPCI se sont dotés d'un **Comité de Pilotage (COPIL) transversal** destiné à assurer le suivi de l'élaboration du PCAET ainsi que sa mise en œuvre. La transversalité du COPIL est, par ailleurs, garante de la cohérence des démarches de planification sectorielles menées avec les mesures définies dans le PCAET. Ce dernier constitue, par conséquent, un ensemble de la politique de développement durable ayant pour finalité la lutte contre le changement climatique et son adaptation pilotée par le territoire.

PRINCIPALES MISSIONS DU COPIL PCAET :

- Assurer la bonne mise en œuvre du programme d'actions défini sur la période et sa cohérence avec les objectifs stratégiques retenus,
- Valider les méthodologies et les contenus associés à chaque projet découlant des actions du plan d'actions (adéquation avec les objectifs initiaux et les enjeux climat-air-énergie et environnementaux du territoire),
- Informer les instances décisionnelles des collectivités.

COMPOSITION DU COPIL PCAET :

- Elus représentant le territoire des trois EPCI,
- Représentants des acteurs territoriaux dans les champs du développement économique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement,
- Représentants de l'Etat, notamment la DDT60 et la DREAL Hauts-de-France.



SUIVI & ÉVALUATION

Envoyé en préfecture le 18/12/2020
 Reçu en préfecture le 18/12/2020
 Affiché le 18/12/2020
 ID : 060-200066975-20201217-2020CC07174-DE

SUIVI & ÉVALUATION



DÉCRET
n°2016-849
 (article 1 – IV)

« Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L.222-1 ainsi qu'aux articles L.4433-7 et L.4251-1 du code général des collectivités territoriales. »

DISPOSITIF DE SUIVI & ÉVALUATION



Le suivi et évaluation du PCAET représentent des actions clés dans la mise en œuvre du plan. Ceux-ci sont réalisés sur l'ensemble de son cycle de vie et ont pour objectifs de **rendre compte de l'avancement de la programmation au regard des objectifs fixés**. Ils doivent permettre d'évaluer le déploiement des actions ainsi que leur efficacité.



LE SUIVI

= tout au long de la mise en œuvre du plan (en continu)

1

- Visé à apporter une vision quantifiée de l'avancement des actions.
- Réalisé sur la base d'indicateurs associés à chacune des actions. Ceux-ci sont définis lors de la construction des actions.



L'ÉVALUATION

= exercice ponctuel établi au bout de trois ans

2

- Porte sur l'avancement et la qualité du programme d'actions au regard des objectifs fixés.
- Peut intégrer une appréciation des moyens déployés pour la mise en œuvre afin de s'inscrire dans une démarche itérative.

Objet	Suivi	Évaluation
Déroulement :	Continu	Ponctuel
Fonction :	Mesurer	Apprécier
Objectif :	Rendre compte d'un résultat	Faire évoluer (amélioration continue)
Réalisation :	Services internes	Prestataire externe ou service évaluation

MISE EN ŒUVRE DU SUIVI



- Chaque porteur d'action réalise le **suivi des indicateurs** associés à chacune de ses actions ou fournit les informations/données nécessaires au suivi.
- Le chargé de mission PCAET assure le suivi de l'ensemble des actions du plan en agrégeant l'ensemble des données de suivi dans l'**outil PROSPER®** afin de rendre compte de son avancement et de sa performance. Cette agrégation des indicateurs est disponible au sein d'un **tableau de bord** fourni par l'outil.



EXTRAIT DE TABLEAU DE BORD PROSPER ®

Code	Description	Année	Indicateur	Unité	Valeur	Objectif	Progression
ASB.S.O	Ancrer la restauration scolaire dans l'introduction de produits locaux de proximité	2022	Nombre de communes signataires de la Charte	Nombre	40	18	<input type="checkbox"/>
			Part des produits locaux	%	80	0	<input type="checkbox"/>
			Création de l'outil numérique et cartographique	Oui/Non	0	0	<input type="checkbox"/>
ASB.S.O	Promouvoir les circuits courts locaux à destination du grand public	2022	Mise en œuvre d'une campagne de promotion des producteurs, artisans, restaurateurs et des produits	Oui/Non	0	0	<input type="checkbox"/>
			Mise en place d'un Défi Famille à Alimentation Positive	Oui/Non	0	0	<input type="checkbox"/>

Actions

Indicateurs

Suivi des indicateurs

FICHES ACTIONS

Envoyé en préfecture le 18/12/2020
Reçu en préfecture le 18/12/2020
Affiché le 18/12/2020
ID : 060-200066975-20201217-2020CC07174-DE

SLO 5





1 Se doter des moyens de piloter l'EPE et mobiliser les partenaires et acteurs



DESCRIPTION

ENJEUX TERRITORIAUX

Fournir une réponse locale appropriée aux enjeux du dérèglement climatique et de l'augmentation du coût des énergies.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Objectifs énergétiques pour 2050
- Diminuer de 38% les consommations énergétiques
- Atteindre 31% d'autonomie énergétique
- Réduire de 44% les émissions de gaz à effet de serre

CIBLES

Habitants

Industries

Entreprises

Collectivités

Agriculteurs

Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Porter et piloter l'EPE / le PCAET :

Portage politique global : Président et Vice-Président délégué à la transition énergétique.

Coordination et animation transversale : DGS, DST et chef de projet EPE/PCAET.

Portage politique et pilotage technique : autres Vice-Présidents et services de l'EPCI.

Comité technique interne 6 fois par an.

Comité de Pilotage avec les élus 2 fois par an.

2. Communiquer sur la démarche et mobiliser les acteurs locaux :

Créer et utiliser un visuel EPE/PCAET afin d'identifier les supports concernant des thématiques liées.

Instaurer un "Club" EPE/PCAET comprenant notamment des porteurs d'actions EPE/PCAET, un panel citoyen, des partenaires institutionnels et techniques, etc.

Réunir le "Club" EPE/PCAET 1 à 2 fois par an.

3. Déployer les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de l'EPE/PCAET :

Allouer un budget annuel dédié aux actions de l'EPE/PCAET et intégrer les dépenses d'investissement dans le PPI.

Mettre en place une veille sur les subventions et appels à projets, permettant de faciliter la mise en œuvre des projets de transition énergétique et écologique.

4. Assurer le suivi et l'évaluation de l'étude :

Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation régulier de l'EPE/PCAET, reposant notamment sur l'outil "PROSPER".

Communiquer régulièrement auprès du public sur les résultats obtenus.

Participer activement au réseau des territoires en PCAET du département de l'Oise.

MONTAGE DE L'ACTION

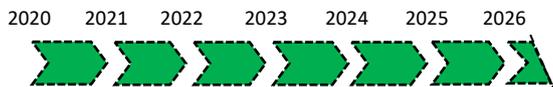
PILOTE

EPCI

PARTENAIRES

- Services de l'EPCI
- PNR Oise Pays de France, SE60...
- Communes
- Partenaires institutionnels
- Porteurs d'actions

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

- Changement des habitudes de travail
- Développement de compétences nouvelles
- Essoufflement de la dynamique
- Mobilisation insuffisante des acteurs du territoire

MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

Charges de personnel
50.000 €/an

MOYENS HUMAINS

- 1 chargé de mission PCAET
- Il reste à définir s'il sera mutualisé entre les 3 EPCI ou si chaque EPCI se dotera d'un chargé de mission.
- + Mobilisation des ressources de l'EPCI (communication notamment)

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

- Pourcentage de réalisation du plan d'action EPE/PCAET [%]
- Nombre de réunions techniques et politiques
- "Club" EPE/PCAET créé [oui/non]
- Ratio participants au "Club" EPE/PCAET par rapport aux invités [%]

OBJECTIFS 2026

100

COMMENTAIRES



2 Informer les élus et agents pour en faire des relais de la transition énergétique



DESCRIPTION

ENJEUX TERRITORIAUX

Fournir une réponse locale appropriée aux enjeux du dérèglement climatique et de l'augmentation du coût des énergies.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Objectifs énergétiques pour 2050

- Diminuer de 38% les consommations énergétiques
- Atteindre 31% d'autonomie énergétique
- Réduire de 44% les émissions de gaz à effet de serre

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Apporter de l'information aux élus et agents des collectivités

Afin que les élus et agents deviennent des relais de la transition énergétique et aient les informations nécessaires pour répondre aux questions des administrés, il est nécessaire de :

- Leur faire prendre connaissance et conscience des enjeux de la transition énergétique et écologique,
- Leur fournir une information claire et simple sur différents thèmes (ordres de grandeur d'installations photovoltaïques, relais vers les partenaires de la rénovation énergétique...).

Si les actions d'efficacité énergétique sont indispensables pour réduire les consommations à terme, le changement des comportements et la sobriété ont eux aussi un réel impact sur la transition énergétique. Concernant la gestion interne des collectivités, des agents "ambassadeurs relais" pourront être formés plus précisément aux éco-gestes au bureau et seront chargés de diffuser les bonnes pratiques.

Un guide pratique pourra être diffusé pour lever la résistance au changement, et un challenge interne organisé lors de la semaine du développement durable.

Une intervention en conseil municipal par le/la chargé(e) de mission PCAET sera éventuellement à envisager pour tenir informées de la démarche de transition énergétique les communes du territoire.

2. Nommer des référents "énergie-habitat"

Les collectivités sont souvent la porte d'entrée des citoyens pour toutes les questions relatives à la vie quotidienne.

La nomination de référents "énergie-habitat" dans les communes, que ce soit un élu ou un agent, permettrait d'apporter un premier niveau de réponse à ces citoyens, avant de les orienter vers les partenaires adaptés pour les accompagner sur un sujet spécifique (par exemple : relais vers l'Espace Info Energie pour la rénovation énergétique).

Ces référents seront formés avec l'appui des structures partenaires du territoire (ADIL60, SE60...). En outre, des visites spécifiques pourront également être organisées afin de traiter de manière plus approfondie les projets photovoltaïques, de méthanisation, ou même de rénovation énergétique.

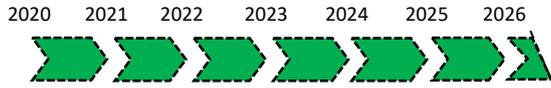
MONTAGE DE L'ACTION

PILOTE EPCI

PARTENAIRES

- Communes : diffusion, animation, mutualisation
- SE60 : informations et formation
- CERDD : ressources documentaires
- ADEME : informations et formation
- ADIL60 : formation des référents

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

Animation :
- Campagne de communication : prévoir environ 5.000€/an
- Formation d'"ambassadeurs" : prévoir entre 500€ et 1.000€/jour de formation

MOYENS HUMAINS

- EPCI : 1 demi-journée/mois - Structuration de la démarche et coordination
- Partenaires : 1 demi-journée/mois - Formation

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'employés formés
Nombre d'élus formés
Nomination de référents "énergie-habitat" [oui/non]
Nombre de référents "énergie-habitat"

OBJECTIFS 2026

COMMENTAIRES



3

Sensibiliser les habitants aux enjeux du développement durable



DESCRIPTION

ENJEUX TERRITORIAUX

Fournir une réponse locale appropriée aux enjeux du dérèglement climatique et de l'augmentation du coût des énergies.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Objectifs énergétiques pour 2050

- Diminuer de 38% les consommations énergétiques
- Atteindre 31% d'autonomie énergétique
- Réduire de 44% les émissions de gaz à effet de serre

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : Scolaires

DESCRIPTION DE L'ACTION

La sensibilisation des habitants est primordiale pour lancer une démarche de transition énergétique et écologique sur le territoire. En effet, nombreux sont ceux qui ne s'intéressent pas à cette dynamique, simplement par manque de connaissance des enjeux relatifs au dérèglement climatique. Le changement des comportements, nécessaire à la réduction de l'empreinte carbone humaine, passera obligatoirement par une meilleure maîtrise du sujet par l'ensemble de la population.

1. Mettre en oeuvre un plan de communication sur la démarche PCAET

La collectivité doit établir un plan de communication spécifique climat-air-énergie et le mettre à jour régulièrement. Ce plan permet de fixer des objectifs, de distribuer les rôles de chacun et surtout planifier les actions de communication qui seront conduites, par cibles spécifiques et par média. La communication mise en oeuvre par la collectivité doit viser à inciter les citoyens à des comportements et à une consommation éco-responsables. Elle doit également s'appuyer sur les relais locaux (élus, associations...) qui peuvent aider les habitants à évoluer et agir davantage en faveur du climat.

2. Organiser des éco-événements et "verdier" tous les événements culturels et sportifs

La tenue d'éco-événements sur le territoire est un bon moyen pour sensibiliser la population dans une ambiance festive et parfois ludique. Ce type de manifestation n'est pas forcément centré sur le climat, mais regroupe des acteurs locaux pour sensibiliser à tous les aspects du développement durable (habitat, mobilité, alimentation, recyclage, réemploi...).

L'EPCI pourra également travailler avec les associations et les communes pour rendre les événements culturels et sportifs du territoire éco-responsables, et y intégrer une composante climat-air-énergie (par l'intermédiaire d'une animation, d'un stand ou de supports de communication).

La CC de l'Aire Cantilienne organise annuellement une manifestation "L'Aire au Vert" sur les sujets du développement durable.

3. Sensibiliser les scolaires aux enjeux de mobilité durable et de réduction des consommations liées aux déplacements

- Informer et sensibiliser le public scolaire aux enjeux de la mobilité via la mise en place de pédibus/vélobus. La mise en place d'un pédibus/vélobus nécessite plusieurs pré-réquis : une équipe motivée (au delà de l'élus initiateur, des parents doivent s'impliquer), des acteurs mobilisés pour faire connaître le principe, un diagnostic des déplacements via une enquête, une organisation claire (définition des lignes et accompagnement structuré juridiquement - ex: "Réseau Mille Pattes").

- Informer et sensibiliser le public scolaire aux enjeux de la mobilité via l'organisation d'événements comme le challenge mobilité scolaire. Ce challenge organisé par la Région vise à faire découvrir au moins une fois dans l'année un mode de déplacement alternatif à la voiture aux parents et aux enfants.

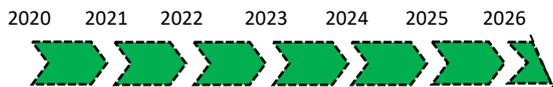
MONTAGE DE L'ACTION

PILOTE EPCIs et communes, avec le soutien du PNR OPF

PARTENAIRES

- Associations du territoire (Coye en Transition, Chantilly en Transition...)
- Région HdF : challenge mobilité scolaire
- Etablissements scolaires, Education nationale, éco-délégués
- Asso dédiées (Réseau Mille Pattes, Marchons vers l'école...)

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

Besoin de parents volontaires motivés pour porter les projets

MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

Animation à ajuster selon la stratégie choisie :

- Campagne de communication : prévoir environ 15.000€/an
- Eco-événements : prévoir entre 10.000 et 20.000€/an

MOYENS HUMAINS

A ajuster selon la stratégie choisie :

- EPCI : 1 journée/mois - communication et >1 journée/mois - éco-événements et événements ludiques
- Partenaires : 1 journée/mois

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

PNR OPF (pédibus, vélobus, plan déplacement écomobilité scolaire), Région HdF (Génération+ biodiv, festival de l'arbre et des chemins ruraux, dispositif "RDV avec l'Environnement en HdF), ADEME (aides au changement de comportement)

SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'éco-événements organisés

Nombre de personnes sensibilisées au travers des manifestations

Nombre de sorties scolaires à visée "Transition énergétique"

Nombre de lignes de pédibus opérationnelles

Nombre de classes ou enfants sensibilisés/participant au challenge mobilité

OBJECTIFS 2026

COMMENTAIRES

Lien vers le Réseau Mille Pattes : <http://www.reseaumillepattes.org/>
Lien vers le Challenge Mobilité Scolaire : <https://challenge-ecomobilite-scolaire.fr/>

Les actions d'écomobilité scolaire sont à mutualiser avec les besoins des Plans de Déplacements Mutualisés.



4

Intégrer les principes du développement durable dans l'aménagement du territoire



DESCRIPTION

ENJEUX TERRITORIAUX

Fournir une réponse locale appropriée aux enjeux du dérèglement climatique et de l'augmentation du coût des énergies.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Objectifs énergétiques pour 2050
- Diminuer de 38% les consommations énergétiques
 - Atteindre 31% d'autonomie énergétique
 - Réduire de 44% les émissions de gaz à effet de serre

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : Aménageurs, promoteurs, bureaux d'études

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Intégrer le développement durable dans l'élaboration des documents d'urbanisme :

Afin de prendre en compte les problématiques du développement durable et de la transition énergétique, des prescriptions et recommandations favorables aux enjeux énergie et climat doivent être inscrites dans les documents d'urbanisme, en particulier le SCoT et le PLU(i-h).

Cela peut être réalisé par la mise en place d'un volet énergétique ou encore via l'intégration des orientations, indicateurs et objectifs de l'étude de planification énergétique dans les documents d'urbanisme, là où cela est pertinent : forme urbaine, mixité fonctionnelle, mixité d'usages, adaptation au dérèglement climatique, bioclimatisme, performances énergétiques, réglementations sur l'installations d'énergies renouvelables, stationnement et déplacements doux...

2. Garantir la prise en compte de l'environnement dans tous les nouveaux projets d'aménagement

La prise en compte des principes du développement durable en amont des projets d'aménagement peut passer par l'élaboration d'un référentiel ou d'une charte d'aménagement durable (AD).

Cela a pour but de structurer la construction des projets (via notamment l'évaluation objective du projet sur des critères environnementaux) et de faciliter le dialogue entre la collectivité et les porteurs de projet.

Au delà des aspects techniques, cela permet la mise en place d'une gouvernance qui intègre les dimensions environnementales pour tous les projets d'aménagement et d'infrastructure.

Ce type de référentiel conduira les collectivités et les prestataires à dimensionner les projets suivant leur impact carbone et environnemental (par le biais des appels d'offres, cctp et contraintes aux fournisseurs).

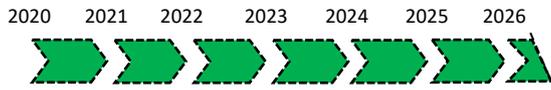
MONTAGE DE L'ACTION

PILOTE EPCI et communes

PARTENAIRES

- Aménageurs, promoteurs : travaux
- Experts du domaine public (DDT, EPFLO...): conseil pour la rédaction des documents
- PNR Oise Pays de France
- CAUE de l'Oise

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

Empilement des documents d'urbanisme
Attention à une trop grande rigidité de la charte

MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

Construction et déploiement d'un référentiel / d'une charte AD :

- Coût d'investissement : env. 50.000 €
- Coût de fonctionnement (hors temps humain) : env. 5.000 €/an

MOYENS HUMAINS

EPCI : En fonction des compétences internes et des études liées à venir

- 1 chargé de mission SCoT (documents d'urbanisme)
- 1 chargé de mission urbanisme (projets d'aménagement)

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de prescriptions des PLU favorables aux enjeux énergie-climat

Nombre de recommandations SCoT favorables aux enjeux énergie-climat

Rédaction d'un référentiel ou d'une charte d'aménagement durable [oui/non]

Part des projets utilisant le référentiel / la charte d'aménagement durable [%]

OBJECTIFS 2026

100

COMMENTAIRES

« Le règlement [du PLU] peut définir des secteurs dans lesquels il impose aux constructions, travaux, installations et aménagements de respecter des performances énergétiques et environnementales renforcées qu'il définit. A ce titre, il peut imposer une production minimale d'énergie renouvelable, le cas échéant, en fonction des caractéristiques du projet et de la consommation des sites concernés. [...] » (Article L151-21 du code de l'urbanisme)



5 Sensibiliser les ménages à la rénovation énergétique et impulser une dynamique



DESCRIPTION

ENJEUX TERRITORIAUX

Pour assurer la visibilité des dispositifs, il est nécessaire de mettre en place des campagnes d'information coordonnées ainsi qu'une animation spécifique sur la rénovation énergétique des logements.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Objectifs 2050 pour le logement :
- Rénovation BBC : 17% du parc de maisons individuelles, 40% des logements collectifs et 60% des logements HLM

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

La mise en place et la coordination des campagnes de communication/sensibilisation/animation à l'échelle du territoire seront à terme portées par le guichet unique. Cependant, parallèlement à la structuration du guichet unique, des initiatives peuvent être mises en place par les EPCI et leurs partenaires rapidement. Une liste non exhaustive des outils et dispositifs d'animation envisageables est dressée ci-dessous :

- **diffusion régulière d'informations à travers les magazines communaux et intercommunaux** : dès 2020, la promotion du dispositif Picardie Pass Rénovation en relayant des supports mis à disposition par le Service Public de l'Efficacité Énergétique ou la diffusion des objectifs du PCAET en termes de rénovation énergétique des logements,
- **mise en place d'animation type Défi Familles à Énergie Positive** : ce type d'animation vise notamment à faire prendre conscience à des ménages volontaires des gisements d'économie d'énergie existant en adoptant des mesures simples de sobriété énergétique,
- **organisation de manifestation autour d'outils de thermographie** (thermographie aérienne ou ballades thermographiques) : cette piste d'action est d'ores et déjà à l'étude à l'échelle de la CCPOH. Le retour d'expérience de la CCPOH et d'autres collectivités ayant mobilisé ces outils pourra servir de base à un élargissement de ce type d'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire. Si d'un point de vue technique ce type d'outil ne permet pas forcément de rendre une image fiable de la performance des bâtiments, cet outil représente un levier intéressant de sensibilisation.
- **Promotion des retours d'expériences locaux de rénovations énergétiques réussies** : la mise en avant d'expériences réussies localement rassure et facilite grandement la projection des ménages.
- **Animation spécifique à l'échelle d'un quartier** : dans le cas de quartier présentant une typologie de logements énergivores homogène (typiquement zone pavillonnaire des années 70), il peut être judicieux de mettre en place une animation ciblée en s'appuyant idéalement sur un chantier réussi de façon à favoriser la mise en oeuvre de démarches collectives. Le ciblage de ces quartiers pourrait notamment s'appuyer sur une étude approfondie du parc de logements (cf. action "Réduire le reste à charge des ménages").

Les EPCI peuvent notamment s'appuyer sur les associations locales qui réalisent déjà des actions de sensibilisation à cet égard.

MONTAGE DE L'ACTION

PILOTE

EPCIs

PARTENAIRES

- PNR Oise Pays de France
- ADIL 60
- Picardie Pass Rénovation, Région, Ademe
- Coye en transition, Chantilly en transition, autres associations locales

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

Coûts de fonctionnement / communication :
enveloppe de 20 000 euros par an

MOYENS HUMAINS

Les moyens humains nécessaires sont ceux définis dans l'action de structuration du guichet unique. Les services communication seront cependant sollicités mettre en œuvre des campagnes de communication.

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

Pour certains dispositifs spécifiques, il peut exister des aides ou accompagnement à l'échelle nationale (ex. Défi Famille à Energie Positive) et régionale (COTTRI, système d'aides au changement de comportement de l'ADEME)

SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'actions de sensibilisation (balades thermiques, visites...) organisées
- Nombre de personnes sensibilisées par les actions de sensibilisation
- Défi "Famille à Energie Positive" mis en place [oui/non]
- Nombre de ménages participants au défi
- Economies d'énergie réalisées par ces ménages [MWh]

OBJECTIFS 2026

COMMENTAIRES



6 Accompagner les ménages par la création d'un guichet unique de l'habitat



DESCRIPTION

ENJEUX TERRITORIAUX

Les collectivités locales, par leur proximité avec la population et leur neutralité, ont un rôle central de relais des dispositifs d'aide existants, face à la multiplicité des acteurs et la complexité technique du sujet.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Objectifs 2050 pour le logement :
- Rénovation BBC : 17% du parc de maisons individuelles, 40% des logements collectifs et 60% des logements HLM

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il est nécessaire de mettre en place un Guichet Unique en charge de l'information et de la sensibilisation des ménages. Ce Guichet Unique devra notamment remplir les fonctions suivantes :

- **Un rôle de contact privilégié des ménages pour toute information liée à la rénovation énergétique du logement.** Le guichet unique a un rôle fondamental d'aiguillage des ménages qui souhaitent engager des travaux de rénovation énergétique de leur logement. L'interlocuteur des ménages devra donc avoir une connaissance fine de l'ensemble des dispositifs d'aides et d'accompagnement existant ainsi qu'une connaissance technique des enjeux de la rénovation afin de mettre les ménages en contact avec les acteurs pertinents en fonction de leur situation et de leurs besoins. Le guichet unique peut avoir un rôle d'accompagnement des ménages sur le projet mais sa fonction principale est d'aiguiller les ménages vers les autres acteurs en fonction de leur situation et leurs besoins. Pour les ménages non éligibles (plafond de revenus trop hauts ou niveau d'ambition trop faible) ou ne faisant pas le choix d'un accompagnement, le guichet unique doit être en mesure d'informer sur les points de vigilance à prendre en compte.
- **Un rôle de coordination de l'intervention de l'ensemble des acteurs intervenants sur le sujet de la rénovation énergétique au niveau local.** Afin de proposer aux ménages une prise en charge claire et fluide tout au long de leur démarche, il est indispensable que le guichet unique, point d'entrée privilégié pour les ménages, joue un rôle de clarification du champ d'intervention de chaque acteur au niveau local. Concrètement la mise en place de ce rôle pourrait se traduire par la mise en place d'un groupe de travail à l'initiative du guichet unique se réunissant régulièrement (1 à 2 fois par an) pour faire un état des lieux de la dynamique de rénovation et coordonner les interventions et la communication de chacun.
- **Un rôle de sensibilisation et d'animation sur la thématique de la rénovation énergétique des logements auprès des ménages** (cf. action sensibilisation).

Le seul interlocuteur local spécifique existant aujourd'hui sur le territoire est la permanence de l'Espace Info Énergie assurée par l'ADIL 60 et souffrant d'un manque de visibilité auprès des élus et de la population. Il est donc nécessaire de renforcer ce relais local. Plusieurs pistes existent pour renforcer le portage local d'un dispositif d'information et d'animation auprès des ménages, c'est à dire renforcer les moyens humains mis à disposition à l'échelle locale : un renforcement porté directement par les EPCI ou leur groupement dans le cadre d'une prise de compétence sur la thématique de l'habitat et en partenariat avec les acteurs locaux, un renforcement à travers la mobilisation de moyens humains mis à disposition par le PNR Oise Pays de France dans le cadre de son COTRI, Contrat d'Objectifs pour l'accélération de la Troisième Révolution Industrielle (1 ETP supplémentaire sur la thématique attendu à partir de 2020) ou encore un renforcement de la contractualisation avec un acteur comme l'ADIL 60. Quelle que soit la structuration finale choisie, les EPCI ont à leur charge la prise en main de la démarche de structuration de ce service.

MONTAGE DE L'ACTION

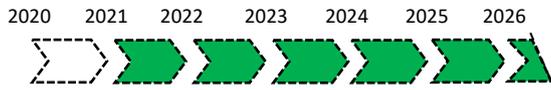
PILOTE

EPCIs

PARTENAIRES

- PNR Oise Pays de France,
- ADIL 60, CD60 (PIG)
- SPEE (Picardie Pass Renovation)
- Région (à travers l'AàP guichet unique),
- Ademe (à travers le programme SARE de l'ADEME)

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

Enjeu de coordination entre EPCI et les partenaires du territoire pour construire un dispositif clair et simple d'accès pour les ménages à l'échelle de l'ensemble du territoire.

MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

- 1 ETP ingénieur = 60 000 euros par an
- + Coûts de communication (voir action 5)

MOYENS HUMAINS

1 ETP a minima en charge d'assurer une permanence d'information pour les ménages et d'animer une dynamique territoriale sur la rénovation énergétique des logements.

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

Appels à projet Région "guichet unique" et appels à projet Ademe "PLRE" ou SARE COTTRI du PNR

SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

- Création du guichet unique de l'habitat [oui/non]
- Nombre de ménages entrés en contact avec le guichet unique
- Taux de passage à l'acte des personnes ayant été conseillées [%]
- Coût moyen des travaux par ménage [€]
- Economies d'énergie totales réalisées grâce aux travaux [MWh]

OBJECTIFS 2026

COMMENTAIRES

Remarque : Le cahier des charges de l'AàP Guichet Unique impose spécifiquement 2 ETP pour un territoire de 100 000 habitants.
Afin de garantir une meilleure couverture territoriale, il pourrait être envisagé de déterminer des relais locaux à l'échelle de chacun des EPCI.



7

Renforcer l'accompagnement des ménages pendant leur projet de rénovation énergétique



DESCRIPTION

ENJEUX TERRITORIAUX

L'accompagnement des ménages par un tiers de confiance pour la rénovation de leur logement (diagnostic, plan de financement, choix des artisans, suivi de chantier) est un levier essentiel pour garantir un niveau d'ambition et la qualité des travaux.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Objectifs 2050 pour le logement :
- Rénovation BBC : 17% du parc de maisons individuelles, 40% des logements collectifs et 60% des logements HLM

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le Picardie Pass Rénovation porté par la Région, à travers le Service Public de l'Efficacité Énergétique (SPEE) offre une solution d'accompagnement des ménages par un tiers de confiance pour les ménages souhaitant engager des travaux globaux ambitieux en maison individuelle entraînant au moins 40% d'économie d'énergie. Cet accompagnement technique, d'un montant de 1860€ par ménage en maison individuelle et 900€ par logement en copropriété, consiste concrètement en :

- **la réalisation d'un audit énergétique du logement** : après la prise de contact du ménage un opérateur du PPR réalise une visite au domicile pour récupérer les informations techniques nécessaires à la réalisation de l'audit énergétique et les informations sur le ménage qui permettront de définir les aides et les possibilités de financement d'un éventuel bouquet de travaux. L'audit énergétique fait l'objet d'une réunion de restitution entre l'opérateur et le ménage. La réalisation n'engage pas de dépense du ménage.

- **une proposition de prestation d'accompagnement à la réalisation des travaux recouvrant le choix des artisans, la structuration du financement (avance des aides par le PPR et récupération des aides ANAH/Action Logement/autres directement par le PPR), le suivi du chantier et l'accompagnement post-chantier**. Cette prestation complète représente un coût de 1860€ pour le ménage.

- **un dispositif de tiers-financement permettant aux ménages ayant des difficultés à obtenir un prêt bancaire d'investir à travers un financement direct des travaux par le PPR** et un remboursement par le ménage à travers de mensualités prenant en compte les économies d'énergie réalisées.

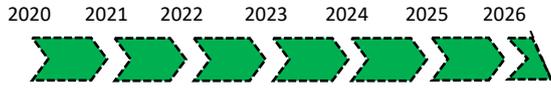
Mis en place de manière expérimentale jusqu'à aujourd'hui sur certains territoires de l'ex-Région Picardie, le dispositif est généralisé à l'échelle de l'ensemble de la Région Hauts de France depuis janvier 2020. Par ailleurs, le PPR propose un dispositif d'accompagnement similaire à destination des copropriétés. Dans ce cadre afin de soutenir le dispositif et de réduire le coût du service pour les ménages, la collectivité pourrait prendre en charge une part des coûts du service. Le dimensionnement de cette prise en charge reste à déterminer. Certaines collectivités picardes ont d'ores et déjà mis en place une action similaire et pourront être un appui intéressant. Le rôle de la collectivité sera a minima d'assurer la promotion de ce dispositif auprès de la population (cf. actions guichet unique et sensibilisation)

MONTAGE DE L'ACTION

PILOTE Picardie Pass Rénovation

PARTENAIRES - CC Aire Cantilienne, - CC Pays d'Oise et d'Halatte
- CC Senlis Sud Oise,

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

En considérant les objectifs de rénovation BBC :
- 140 maisons individuelles/an : si prise en charge à hauteur de 500€/ménage, budget annuel de 70.000€
- 130 logements collectifs/an : si prise en charge à hauteur de 250€/ménage, budget annuel de 32.500€

MOYENS HUMAINS

1 ETP environ pris en charge par le SPEE pour l'accompagnement des ménages sur le territoire. Pas de moyens humains supplémentaires mis à disposition par la CC. Seulement prise en charge d'une partie du coût pour les ménages.

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

Prise en charge d'une partie des coûts sur fonds propres de la collectivité.

SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de foyers entrés en contact avec le SPEE
Nombre de diagnostics réalisés dans le cadre du SPEE
Nombre de ménages accompagnés dans la réalisation des travaux

OBJECTIFS 2026

COMMENTAIRES

Objectifs :
840 maisons individuelles rénovés avec accompagnement SPEE (=objectif BBC du PCAET)
800 logements collectifs rénovés avec accompagnement SPEE (=objectif BBC du PCAET)



8

Etudier la création d'une aide à l'investissement des ménages «renovation énergétique»



DESCRIPTION

ENJEUX TERRITORIAUX

L'enjeu financier est l'un des freins principaux à la mise en œuvre de travaux de rénovation énergétique par les ménages. Les coûts d'investissement sont importants, malgré les aides existantes, et peuvent être rédhibitoires pour certains ménages.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Objectifs 2050 pour le logement :
- Rénovation BBC : 17% du parc de maisons individuelles, 40% des logements collectifs et 60% des logements HLM

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET et afin de réduire davantage le reste à charge pour des ménages pour lesquels les aides existantes ne permettraient pas d'engager des travaux, les collectivités pourraient débloquent des subventions à l'investissement dans le cadre de programmes de type OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) ou PIG (Programme d'Intérêt Général).

Une OPAH est à l'étude en 2019 sur le territoire de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte, territoire particulièrement sensible aux enjeux de précarité énergétique.

- Les OPAH s'appuient sur une convention passée entre une commune / un EPCI, l'État, la Région et l'Anah (Agence nationale de l'habitat), en vue de requalifier et de réhabiliter un quartier bâti. Elles permettent l'attribution d'aides à la rénovation pour les publics « éligibles ANAH » (modeste ou très modeste), propriétaires occupants ou bailleurs. Les propriétaires bailleurs s'engagent alors auprès de l'Anah à pratiquer un loyer maîtrisé (loyer conventionné ou loyer intermédiaire) pendant une certaine durée.

- Le PIG est un programme d'action permettant la réhabilitation d'ensembles immobiliers ou de logements. Il est basé sur une convention entre l'Etat, l'Anah, les collectivités concernées et un opérateur. Contrairement à l'OPAH qui vise à améliorer de manière générale un quartier/territoire, le PIG peut être axé spécifiquement sur un thème, par exemple la précarité énergétique.

Afin de définir au mieux l'éventuel besoin de mise en oeuvre d'un PIG ou d'une OPAH, au-delà de l'OPAH en cours de structuration sur la CCPOH, une étude pré-opérationnelle d'opportunité à l'échelle de l'ensemble du territoire permettra notamment de définir précisément :

- la typologie des logements les moins performants du territoire
- la typologie des ménages du territoire
- le reste à charge des ménages en fonction de leur typologie et de leur typologie de logement

MONTAGE DE L'ACTION

PILOTE

EPCIs

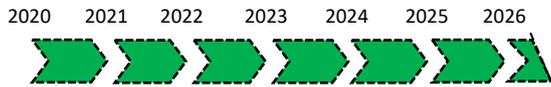
PARTENAIRES

- ANAH

- Département

- Région

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

- Etude : env. 25.000 €

- Investissement : Exemple OPAH de la CCLO (60)

Montants engagés pour 5 ans (133 logements)

ANAH : 1.283.800 € // EPCI : 570.500 €

Etat : 205.200 € // CD60 : 250. 600 €

MOYENS HUMAINS

Contractualisation avec un opérateur en charge de l'accompagnement des ménages et du suivi des dossiers, rémunéré en fonction des dossiers traités.

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

Aides OPAH/PIG : les aides sur fonds propres de la collectivité permettent une bonification des aides offertes par les partenaires (ANAH, Département).

SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

Réalisation étude pré-opérationnelle [oui/non]

Mise en place OPAH ou PIG [oui/non]

Nombre de ménages accompagnés dans le cadre de l'OPAG/PIG

OBJECTIFS 2026

COMMENTAIRES

Les objectifs en termes de ménages accompagnés seront à déterminer en fonction des résultats des études.



9

Mobiliser les acteurs pour repérer les ménages en situation de précarité énergétique



DESCRIPTION

ENJEUX TERRITORIAUX

Sur certaines parties du territoire (CCPOH notamment) la part de ménages potentiellement en situation de précarité énergétique est significativement importante. Par ailleurs, il peut exister des situations de précarité énergétique isolées difficiles à identifier.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Diminuer la facture énergétique des ménages
Résorber la précarité énergétique

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : Ménages précaires

DESCRIPTION DE L'ACTION

La prise en charge des situations de précarité énergétique peut être réalisée par la mise en place d'un dispositif de type SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie), qui permet de mettre en œuvre :

- **Une chaîne de détection permettant d'identifier les ménages en difficultés.** Cette chaîne de détection pourra notamment s'appuyer sur les travailleurs sociaux (CCAS, action sociale du Département, MSA) qui réalisent des visites au domicile des ménages, sur des bénévoles ou associations locales (secours catholique par exemple). Il est nécessaire que ces acteurs soient formés afin qu'ils soient en mesure d'identifier les situations potentielles de précarité énergétique et de renvoyer les ménages vers le dispositif adéquat.

- **Une prise en charge adaptée des ménages en fonction de leur situation.** Les travailleurs sociaux en charge de la détection des situations potentielles de précarité énergétique ne peuvent pas accompagner les ménages dans la réduction de leurs factures d'énergie, dans la détermination de gestes de travaux ou dans une négociation éventuelle avec un propriétaire. Toutefois, ils pourront renvoyer le ménage vers un interlocuteur identifié qui pourra approfondir le diagnostic et aiguiller le ménage. Cet accompagnement peut être intégré dans les missions d'un guichet unique moyennant la mise à disposition de moyens humains supplémentaires ou faire l'objet d'un dispositif spécifique.

Le réseau local éco-habitat, particulièrement actif à l'échelle du département de l'Oise dans la lutte contre la précarité énergétique représente un partenaire potentiel important pour former les acteurs et aider la collectivité au dimensionnement d'un dispositif de prise en charge des situations de précarité énergétique.

Le relais des acteurs de terrains travaillant en lien direct avec les ménages en précarité est essentiel pour garantir une prise en charge au cas par cas de ces situations.

MONTAGE DE L'ACTION

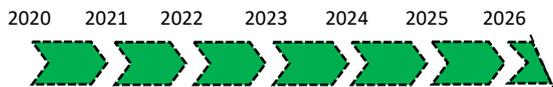
PILOTE

EPCIs

PARTENAIRES

- Réseau éco-habitat
- Département
- CCAS
- MSA (sécurité sociale agricole)
- CLER

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

Moyens humains : env. 60 000 euros/an

Exemple : Dispositif SLIME du Pays Tarentaise Vanoise (territoire rural de 43 communes et 23.000 ménages) : 21.000 €

MOYENS HUMAINS

La prise en charge des ménages nécessite la mise à disposition de moyens humains supplémentaires : 1 ETP

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

Le CLER est en charge du programme de déploiement des SLIME à l'échelle nationale dans le cadre d'un programme CEE. Dans ce cadre, une prise en charge d'une partie des moyens humains par le programme CEE est envisageable.

SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de travailleurs sociaux formés
- Nombre d'alertes remontées par les travailleurs sociaux
- Nombre de diagnostics réalisés
- Nombre de ménages accompagnés
- Gain économique moyen par ménage [€]

OBJECTIFS 2026

COMMENTAIRES



10 Etudier l'opportunité de mettre en place un permis de louer sur certaines zones du territoire



DESCRIPTION

ENJEUX TERRITORIAUX

Sur certaines parties du territoire, la part de ménages locataires potentiellement en situation de précarité énergétique est significativement importante.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Diminuer la facture énergétique des ménages
Résorber la précarité énergétique

CIBLES

Habitants

Industries

Entreprises

Collectivités

Agriculteurs

Autres : Bailleurs privés

DESCRIPTION DE L'ACTION

De plus en plus de communes décident de soumettre la location de logements sur leur territoire au "permis de louer". Ce **moyen de lutter contre l'habitat indigne** a été instauré en 2014 par la loi ALUR. Les communes et les EPCI peuvent définir des secteurs géographiques, voire des catégories de logements ou d'ensembles immobiliers, pour lesquels **le bailleur doit effectuer une démarche administrative avant de louer un logement**.

Dans ces secteurs ayant été identifiés comme accueillant de nombreux habitats considérés comme dégradés, la mise en location d'un logement peut être soumise, au choix de la commune, à deux types d'autorisation :

- soit à une **déclaration de mise en location**, dans les 15 jours suivant toute nouvelle location,
- soit à une **autorisation préalable de l'autorité administrative**, cette dernière étant plus contraignante que la première et devant être obtenue avant la mise en location.

En cas de non respect du dépôt de dossier ou de location malgré le refus d'autorisation par la collectivité, des amendes allant de 5 000 à 15 000 € sont prévues.

La **mise à disposition de moyens humains constitue la clé de la réussite du dispositif** : il est nécessaire d'être en capacité de réaliser des contrôles inopinés (dans le cas d'une déclaration de mise en location), ou les diagnostics (dans le cas d'une autorisation préalable), pour vérifier l'état et la conformité du logement (respect des normes de sécurité et de salubrité notamment).

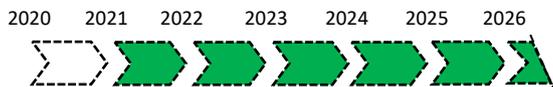
Le permis de louer valorise les biens proposés à la location en écartant les logements non conformes. En outre, le propriétaire bailleur est ainsi accompagné dans l'identification des anomalies mineures ou plus graves pouvant entraîner sa responsabilité. Ce dispositif permet de lutter contre les marchands de sommeil et d'offrir des logements décents aux locataires.

MONTAGE DE L'ACTION

PILOTE Communes

PARTENAIRES - EPCIs : coordination de la mutualisation de personnel entre communes - ADIL60 - DDT

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

Non déterminé

MOYENS HUMAINS

0,5 à 1 ETP - vérification de la conformité des logements et traitement des dossiers

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

Mise en place [oui/non]
Nombre de déclarations délivrées
Nombre d'autorisations délivrées
Nombre de travaux de rénovation entreprise suite à un refus de permis
Nombre de mise en conformité de logements

OBJECTIFS 2026

COMMENTAIRES



11 Favoriser l'émergence de groupements d'artisans locaux et leur formation



DESCRIPTION

ENJEUX TERRITORIAUX

Les rénovations ambitieuses générant des réductions de besoin de chauffage importantes nécessitent l'intervention coordonnée de plusieurs corps de métiers (chauffagiste, couvreur, maçon...).

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Objectifs 2050 pour le logement :
- Rénovation BBC : 17% du parc de maisons individuelles, 40% des logements collectifs et 60% des logements HLM

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : Artisans

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'accélération du rythme de rénovations énergétiques ambitieuses des logements à l'échelle du territoire nécessite la structuration de l'offre locale de travaux. L'articulation des interventions entre artisans dans le cadre d'une réflexion globale à l'échelle du logement n'est généralement pas ancrée dans les habitudes de travail. La structuration de groupement d'artisans à même de répondre à ces besoins est donc un enjeu important.

Les EPCI ou les communes du territoire ne sont pas forcément identifiées aujourd'hui comme des interlocuteurs privilégiés par les artisans du territoire. L'instauration d'un dialogue local avec les artisans du territoire autour de la stratégie territoriale de rénovation énergétique nécessite donc de **mobiliser les relais professionnels adéquats à travers notamment la CAPEB et la FFB**. La mise en place d'un groupe de travail avec ces acteurs permettra notamment d'étudier l'opportunité de déployer certains outils d'ores et déjà mobilisés sur d'autres territoires :

- Dispositif DOREMI : Dorémi (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale) est un outil de rénovation des maisons individuelles qui permet aux collectivités d'agir sur la structuration de l'offre de rénovation. Le dispositif est déployé sur environ 25 territoires à travers la France. Dorémi favorise la montée en compétences des artisans sur des chantiers réels, grâce à un formateur expert, et également la constitution de groupements d'artisans coordonnés et complémentaires. La collectivité porte le dispositif grâce à un animateur territorial qui doit mobiliser les partenaires locaux. Objectif double pour les habitants : leur offrir une rénovation performante et à prix maîtrisé, et proposer un interlocuteur unique pour les propriétaires.
- Charte d'engagement : certaines collectivités (CA du Niortais, CA du Bocage Bressuirais et CC du Thouarsais par exemple) ont rédigé une Charte de confiance et d'engagement dans la Rénovation Globale Performante pour les artisans et entreprises prêts à travailler en groupement. Cette charte peut notamment intégrer un engagement des entreprises signataires à assurer une rénovation exemplaire et à rediriger l'habitant vers la plateforme locale de rénovation et un engagement des collectivités à communiquer sur les entreprises signataires et à organiser des formations répondant aux besoins des entreprises.

MONTAGE DE L'ACTION

PILOTE

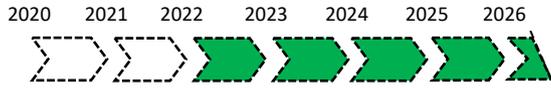
A déterminer

PARTENAIRES

- CMA, CCI , organisations professionnelles du bâtiment (CAPEB, FFB...)
- Région, ADEME
- SEM de tiers financement

- EIE, ANAH, ADIL
- Régie régionale pour l'Effacité Énergétique (SPEE en Hauts-de-France, artée, Oktave...)

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

- Animation : Coût des supports de communication
- Formation : Prise en charge : organismes spécifiques / reste à charge : artisans ou EPCI
- Dispositif DOREMI : env. 13.000€/an pour un territoire de 100.000 hab.

MOYENS HUMAINS

Env. 0,5 ETP.
Les moyens humains peuvent être mutualisés dans le cadre du guichet unique.

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'ateliers / formations réalisées
Nombre d'entreprises / salariés / artisans ayant suivi une formation
Nombre de groupements d'artisans structurés
Nombre de chantiers réalisés par les artisans formés

OBJECTIFS 2026

COMMENTAIRES



12 Réaliser un diagnostic énergétique du patrimoine communal et intercommunal



DESCRIPTION

ENJEUX TERRITORIAUX

Maitriser l'impact de l'augmentation du coût des énergies sur la facture des collectivités
Impulser une dynamique territoriale par l'exemplarité du patrimoine public

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Objectifs 2050 pour le patrimoine public :
- Rénovation BBC : 68% du parc de bâtiments d'enseignement et d'administration, 40% du parc des autres bâtiments.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

Optimiser les performances énergétiques de leur patrimoine est devenu indispensable pour les collectivités, à la fois pour contribuer aux objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre mais également pour réduire les dépenses de fonctionnement dans un contexte budgétaire contraint, où il est faussement bienvenu de reporter des investissements nécessaires (renouvellement chaudière...).

1. Effectuer un état des lieux des bâtiments publics :

Préalable indispensable à toute démarche de transition énergétique, le diagnostic du patrimoine communal **étudie chaque bâtiment en matière de caractéristiques techniques, de consommation d'énergie et de potentiels d'énergies renouvelables**. Les scénarios et préconisations de travaux découlant de l'état des lieux initial de chaque bâtiment donnent aux décideurs toutes les clés pour mener une rénovation performante, aux coûts anticipés et au temps de retour sur investissement maîtrisé.

L'articulation entre temps de retour sur investissement et échelonnement des dépenses permet aux collectivités de **dépasser une vision à court terme** et guidée par la résolution d'incidents (pannes, vétusté, obsolescence, etc.), pour bâtir une réflexion globale sur les rénovations nécessaires et articuler les projets entre eux.

2. Elaborer un document cadre de stratégie :

Ainsi, une fois l'audit énergétique des bâtiments réalisé, les décideurs sont en capacité d'élaborer la stratégie de long terme de la rénovation du patrimoine, au travers d'un programme détaillé.

L'analyse des résultats de l'audit énergétique, portant une attention particulière à la rentabilité des différents postes de travaux, offre la possibilité de répartir des travaux sur plusieurs années et de financer certains travaux avec les économies générées par d'autres (dégager des fonds dans un premier temps (économies de fonctionnement, factures allégées...) pour financer d'autres travaux au temps de retour sur investissement plus long).

La réalisation par plusieurs collectivités d'audits énergétiques homogènes de leur patrimoine ouvre la voie à l'agglomération de besoins similaires, à des démarches mutualisées, et à la **mobilisation de financements complémentaires** pour accompagner la concrétisation des projets.

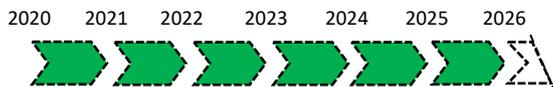
MONTAGE DE L'ACTION

PILOTE EPCI et Communes

PARTENAIRES

- SE60 : réalisation du diagnostic et accompagnement
- Bureaux d'études : réalisation du diagnostic

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

Etudes (diagnostic) :

- Gratuit en cas de transfert de la compétence MDE-EnR au SE60
- Compter 300 €/bâtiment en cas de réalisation par un bureau d'études

MOYENS HUMAINS

- SE60 : env. 1 jour/commune - traitement des données et présentation du diagnostic
- EPCI / communes : temps de construction de la stratégie

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

PNR OPF : financement du diagnostic pour les communes hors SE60

SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de communes ayant réalisé un diagnostic
Part des bâtiments publics ayant été diagnostiqués [%]
Surface à rénover dans le plan pluriannuel [m²]

OBJECTIFS 2026

COMMENTAIRES



13 Multiplier les opérations énergétiques sur le patrimoine communal



DESCRIPTION

ENJEUX TERRITORIAUX

Maitriser l'impact de l'augmentation du coût des énergies sur la facture des collectivités
Impulser une dynamique territoriale par l'exemplarité du patrimoine public

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Objectifs 2050 pour le patrimoine public :
- Rénovation BBC : 68% du parc de bâtiments d'enseignement et d'administration, 40% du parc des autres bâtiments.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le passage à l'acte opérationnel des stratégies communales et intercommunales peut être facilité au travers de deux actions :

1. Fournir un appui technique aux collectivités sur leurs projets :

Les collectivités ont de nombreux projets à conduire pour atteindre les objectifs fixés dans la démarche de transition énergétique et écologique du territoire. Toutefois, elles manquent parfois d'ingénierie en interne pour leur permettre de bien définir les projets et les mener à terme.

Le Syndicat d'Energie de l'Oise se propose d'accompagner les projets des collectivités en matière de rénovation énergétique, d'éclairage public, de mobilité durable et également de production d'énergies renouvelables.

Par ailleurs, d'autres organismes peuvent également être sollicités suivant les projets considérés ; un recensement devra être effectué, mais on peut notamment citer :

- Fibois, pour les projets de chaudières et chaufferies bois-énergie,
- le CD2E, pour les projets photovoltaïque et solaire thermique,
- l'institut polytechnique UniLaSalle pour les installations de géothermie,
- l'ADTO pour les projets de rénovation énergétique de bâtiments.

2. Mettre en œuvre des opérations mutualisées et collectives :

La réalisation d'un audit sur tout le patrimoine d'une collectivité (mené de surcroit, en simultané sur plusieurs collectivités par le SE60) offre l'avantage de mettre en valeur des postes de travaux similaires.

Les décideurs ont alors la possibilité de regrouper par poste les travaux sur leurs différents bâtiments, afin de faire intervenir des professionnels sur des programmes identiques et plus volumineux.

Des économies d'échelle découlent alors naturellement de ces appels d'offres mutualisés, garantissant par ailleurs aux artisans choisis un volume de travaux optimisé.

Le SE60 pourra porter pour le compte de ses communes membres des opérations collectives à l'échelle de plusieurs EPCI ; il pourra également accompagner l'EPCI dans la mise en œuvre de ces opérations à l'échelle de l'intercommunalité.

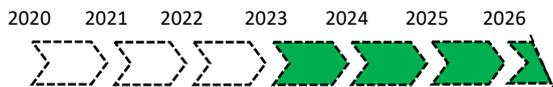
MONTAGE DE L'ACTION

PILOTE SE60 et EPCI

PARTENAIRES

- Communes / EPCI : travaux
- CD2E : photovoltaïque, solaire thermique
- PNR OPF et Fibois : bois-énergie
- UniLaSalle : géothermie
- ADTO : rénovation énergétique

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

Fonction des programmes de travaux envisagés

MOYENS HUMAINS

- Pilote : temps de montage de l'opération collective
- Partenaires : variable suivant la nature du projet
- PNR OPF : un chargé de mission filière bois-énergie

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

Surfaces effectivement rénovées [m²]
Nombre de communes engagées dans un groupement de travaux
Surfaces rénovées via un groupement de travaux [m²]
Nombre d'études d'opportunités menées (MDE ou EnR)

OBJECTIFS 2026

COMMENTAIRES



14

Remplacer et optimiser l'éclairage public



DESCRIPTION

ENJEUX TERRITORIAUX

Maitriser l'impact de l'augmentation du coût de l'électricité sur la facture des collectivités
Impulser une dynamique territoriale par l'exemplarité du patrimoine public

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Rénover l'ensemble du parc par des luminaires basse consommation d'ici 2030.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

Même s'il ne représente qu'une faible part des consommations énergétiques globales d'un territoire, l'éclairage public constitue, à l'échelle des communes, une **part importante des dépenses énergétiques et du budget**.

En France, l'énergie consommée par l'éclairage public représente en moyenne :

- **16 % des consommations énergétiques** des collectivités territoriales (toute énergies confondues),
- **37 % de la facture d'électricité** d'une collectivité.

La réglementation européenne et les normes environnementales en vigueur imposent de nouvelles contraintes en matière d'éclairage public. En outre, de nombreuses installations s'avèrent non conformes sur le plan de la sécurité.

Enfin, dans un environnement budgétaire de plus en plus contraint, l'éclairage public représente des coûts que les élus cherchent à réduire.

Parallèlement, les nouvelles technologies offrent aujourd'hui des solutions performantes, conformes aux exigences de sécurité et aux réglementations pour :

- Réduire l'impact environnemental de l'éclairage public,
- Réduire la facture énergétique,
- Améliorer la qualité de l'éclairage, et donc le service rendu aux administrés.

Les nouveaux luminaires performants installés (LED ou Sodium à Haute Pression) permettent de réduire la consommation de l'ordre de 50 %.

L'abaissement de puissance offre quant à lui un gain supplémentaire de 10 % et l'extinction nocturne un gain de 40 %.

En outre, l'extinction nocturne de l'éclairage public apporte un réel impact positif sur la biodiversité locale.

Sur ce dernier point, le PNR OPF mène une réflexion sur un projet de "Trame Noire" sur le territoire ; projet, qui à terme, pourrait être le support des initiatives des collectivités dans les secteurs à enjeux pour la préservation de la biodiversité (extension réseaux éclairage public, baisse partielle d'intensité, extinction nocturne...).

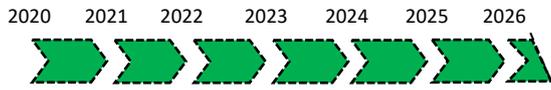
MONTAGE DE L'ACTION

PILOTE Communes et EPCI

PARTENAIRES

- SE60 : Expertise technique et aides financières sur communes membres
- SEZEO : Expertise technique et aides financières sur communes membres
- PNR OPF : conseil aux collectivités et leurs partenaires dans le cadre de la stratégie "Trame noire"

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

Non déterminé

MOYENS HUMAINS

Pilote : Temps de suivi de l'opération

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

SE60
SEZEO

SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de luminaires remplacés
Taux de remplacement des luminaires [%]
Nombre de communes réalisant une extinction ou un abaissement de puissance
Gains énergétiques [MWh]
Linéaire de Trame Noire [km]

OBJECTIFS 2026

COMMENTAIRES

L'extinction nocturne de l'éclairage public n'entraîne généralement pas de recrudescence de la délinquance.
<http://www.leparisien.fr/oise-60/mouy-les-nuits-dans-le-noir-font-baisser-la-delinquance-04-10-2018-7910784.php>
Il existe certains cas où la Gendarmerie a demandé le rallumage des lampadaires, mais sur les 12 000 communes qui pratiquent l'extinction, cela reste très marginal.



15 Installer des chaufferies biomasse dans les bâtiments publics



DESCRIPTION

ENJEUX TERRITORIAUX

Maitriser l'impact de l'augmentation du coût des énergies fossiles sur la facture des collectivités
Impulser une dynamique territoriale par l'exemplarité du patrimoine public

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Remplacer 50% des chaufferies fioul par de la biomasse d'ici 2050, et 12% d'ici 2026

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le développement des chaufferies/chaudières biomasse dans les bâtiments publics participe à diminuer les émissions de gaz à effet de serre, tout en favorisant l'économie locale grâce à un approvisionnement en circuits courts pour la filière biomasse.

Le renouvellement d'une chaudière ou d'une chaufferie est le moment idéal pour étudier l'opportunité de la remplacer par une technologie plus vertueuse, aux énergies renouvelables.

1. Effectuer un recensement des chaudières fioul et gaz qui arrivent en fin de vie :

Le diagnostic du patrimoine communal (action 12) permettra de mettre en évidence les installations qui devront rapidement être remplacées.

Dans de nombreux cas, les bâtiments des collectivités sont situés dans un périmètre restreint. Il est alors intéressant de réfléchir à la possibilité d'utiliser une seule chaufferie pour plusieurs bâtiments.

2. Etudier le potentiel de mutualisation entre bâtiments voisins d'une même collectivité afin de faire ressortir un potentiel de réseau technique :

Voir action 36

L'implantation de chaufferies biomasse dans les bâtiments publics pourra permettre l'émergence et la structuration d'une filière.

3. Structurer une filière d'approvisionnement local

Afin de structurer une filière locale d'approvisionnement en biomasse des chaudières et chaufferies du territoire, il est d'abord indispensable d'installer un nombre suffisant de chaudières et chaufferies (environ une quinzaine), afin d'offrir aux propriétaires de ressources un débouché assuré et d'un certain volume.

Toutefois, il est également nécessaire d'étudier au préalable quels types de ressources sont produits sur le territoire (lin, miscanthus, bois d'oeuvre, taille de haies, etc.).

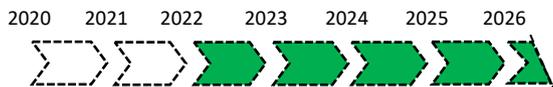
MONTAGE DE L'ACTION

PILOTE Communes et EPCI

PARTENAIRES

- SE60 : accompagnement et conseils
- PNR : structuration de filière et accompagnement
- Fibois : accompagnement et conseils
- ADEME : financement (Fonds Chaleur)
- Professionnels de la filière biomasse-énergie

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

Prendre en considération l'importance de la qualité des installations, déterminante pour le volume de particules fines émises.

MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

Investissement :
- Chaudière biomasse : 1.000 € / kW

MOYENS HUMAINS

- EPCI : 1 demi-journée/mois - communication
- Partenaires : variable en fonction des projets des collectivités.

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

Fonds chaleur de l'ADEME

SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de chaudières biomasse installées
Nombre de chaudières fioul remplacées par des chaudières biomasse
Part des chaudières fioul remplacées par de la biomasse [%]
Part de la biomasse provenant d'une exploitation située à moins de 100 km [%]
Nombre de réseaux techniques réalisés, suivant opportunités

OBJECTIFS 2026

COMMENTAIRES



16 Installer des panneaux photovoltaïques sur le patrimoine public



DESCRIPTION

ENJEUX TERRITORIAUX

Maitriser l'impact de l'augmentation du coût de l'électricité sur la facture des collectivités
Impulser une dynamique territoriale par l'exemplarité du patrimoine public

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Produire 18 GWh d'électricité renouvelable annuellement d'ici 2050 et 3 GWh d'ici 2026, à partir des toitures de bâtiments publics
Soit un rythme d'installation moyen de 4.200 m² de panneaux par an

CIBLES

Habitants

Industries

Entreprises

Collectivités

Agriculteurs

Autres : Porteurs de projets privés ou publics

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le développement du photovoltaïque sur le patrimoine peut s'articuler autour des points suivants :

1. Effectuer un recensement des toitures (inter)communales susceptibles d'accueillir des projets photovoltaïques :

Le diagnostic du patrimoine (inter)communal (action 12) permettra de mettre en évidence les toitures propices à l'implantation de panneaux photovoltaïques, dont l'énergie produite pourra être valorisée en injection sur le réseau ou en autoconsommation individuelle dans le bâtiment.

Il conviendra également d'analyser les potentialités d'autoconsommation collective, en prenant en compte les besoins électriques des bâtiments voisins (voir action 36).

2. Lancer des appels à projet sur des toitures (inter)communales :

L'écart d'ensoleillement entre le nord et le sud du pays ne devient un problème pour la rentabilité des projets que lorsque (**et au fur et à mesure que**) leur surface diminue. La solution réside donc dans la mise en commun des toitures, dans le but de mutualiser certains coûts fixes et d'augmenter le nombre d'entreprises prêtes à investir.

Dans le cadre d'une démarche territoriale, il apparaît indispensable que ce type de projet soit au moins ouvert au financement participatif. Certains territoires vont même plus loin en aidant à l'émergence de groupements de citoyens qui portent eux-mêmes des projets photovoltaïques (via le montage d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif - SCIC).

3. Valoriser les installations existantes :

Communiquer sur la réussite des projets et la rentabilité des installations réalisées permettra de mettre en confiance les acteurs locaux. L'exemplarité de la collectivité est un prérequis pour rassurer les particuliers sur la filière et ainsi massifier le développement du photovoltaïque.

En outre, il est recommandé d'installer des tableaux d'affichage indiquant la production photovoltaïque d'un bâtiment (école, mairie, gymnase...), ce qui favorisera la sensibilisation du public.

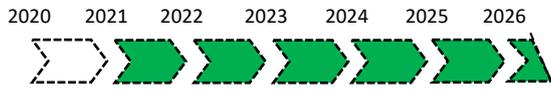
MONTAGE DE L'ACTION

PILOTE Communes et EPCI

PARTENAIRES

- SE60 : accompagnement et financement
- CD2E : accompagnement technique
- SEM Energies HdF : projets innovants
- Energie Partagée : financement participatif
- Enedis : raccordement

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

- Tarif d'achat plus intéressants au sud qu'au nord, du fait de l'ensoleillement
- Attention nécessaire à l'intégration architecturale, notamment en zones ABF

MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

Investissements :
- Installation photovoltaïque : 1.500€ / kWc (soit env. 200€/m²)

MOYENS HUMAINS

- EPCI / communes : 1 jour/mois - coordination et communication
- Partenaires : entre 0,5 et 2 jours/projet suivant les partenaires

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

Région HdF : financement FRATRI/FEDER pour les projets en autoconsommation
PNR OPF : réalisation d'un cadastre solaire

SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

Surface de panneaux installés sur le patrimoine public [m²]
Part des projets incluant du financement participatif et/ou citoyen [%]
Production annuelle des panneaux [GWh]
Part de la production autoconsommée [%]
Part des projets dotés d'un outil de communication sur l'installation [%]

OBJECTIFS 2026

COMMENTAIRES

Exemple d'appels à projet lancé :
Opération « Mine de Soleil » (SAS, société d'action simplifiée) lancée à Loos-en-Gohelle (62) : 8 bâtiments simultanément (450 kWc de puissance au total) en injection sur le réseau, avec incitation des habitants à participer dans la société qui gère l'exploitation.



17 Réduire les consommations dues à l'éclairage des enseignes dans les zones économiques



DESCRIPTION

ENJEUX TERRITORIAUX

Les commerces et bureaux représentent 2/3 des consommations du secteur tertiaire privé sur le territoire. La consommation d'électricité, notamment liée à l'éclairage, est prépondérante dans leur profil de consommation.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

L'objectif stratégique du PCAET en matière de consommation énergétique du secteur tertiaire est une réduction de 29% des consommations d'énergie à horizon 2050.

CIBLES

Habitants

Industries

Entreprises

Collectivités

Agriculteurs

Autres : Etablissements tertiaires privés

DESCRIPTION DE L'ACTION

Afin de réduire les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie, l'éclairage nocturne des publicités, préenseignes et enseignes lumineuses et des bâtiments non résidentiels (bureaux, commerces, bâtiments agricoles ou industriels, bâtiments publics, façades et vitrines par exemple) est limité par la loi. Les publicités, enseignes et pré-enseignes lumineuses doivent ainsi être éteintes entre 1h et 6h du matin et les vitrines et intérieur des locaux professionnels entre 1h (ou 1h après la fin d'occupation des locaux) et 7h. Afin d'adapter ce cadre réglementaire aux spécificités locales les communes ou intercommunalités ont la possibilité d'adopter des règlements locaux de publicité (RLP). Un RLP peut notamment définir des zones dans lesquelles tout occupant, ou propriétaire, d'un local commercial visible depuis la rue doit veiller à ce que l'aspect extérieur du local ne porte pas atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants.

A l'échelle du territoire le PNR Oise Pays de France a amorcé un travail sur cette thématique à travers notamment la diffusion d'un guide d'application de la réglementation et l'intégration de ces enjeux dans sa charte. Par ailleurs, la commune de Chantilly, en partenariat avec le PNR, s'est d'ores et déjà dotée d'un RLP. Le lancement de ce RLP s'est accompagné de la diffusion par le PNR d'un cahier de recommandations architecturales applicables sur le territoire de la commune. La mise en place de RLP au niveau des autres centres urbains du territoire est un levier intéressant à mobiliser dans la mesure où l'expertise est d'ores et déjà existante à l'échelle locale.

Par ailleurs, en dehors de ces bâtiments privés et publics, un enjeu se situe également au niveau de l'éclairage des parkings privés, qui devra être rationalisé et dont l'équipement pourra être remplacé partiellement ou totalement par un système moins énergivore.

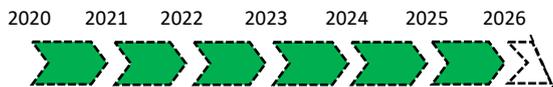
Cette action est à articuler avec la trame noire.

MONTAGE DE L'ACTION

PILOTE Communes, EPCIs

PARTENAIRES - PNR Oise Pays de France
- ABF

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

Coût d'AMO pour la mise en place d'un RLP pris en charge par le service urbanisme

MOYENS HUMAINS

Pas de moyen humain supplémentaire.
Action incluse dans les missions du chargé de mission PCAET ainsi que dans le cadre du service dév. éco. en ce qui concerne la communication auprès des entreprises.

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

Communication réalisée auprès des acteurs économiques [oui/non]
Nombre de communes couvertes par un Règlement Local de Publicité
Taux des enseignes respectant les réglementations nationale et locale [%]
Taux des zones d'activités économiques impliquées dans une Trame Noire [%]

OBJECTIFS 2026

COMMENTAIRES



18

Promouvoir les dispositifs d'aides et d'accompagnement des entreprises aux enjeux "énergie"



DESCRIPTION

ENJEUX TERRITORIAUX

Il existe un enjeu d'accompagnement des acteurs tertiaires dans l'identification et la mobilisation de leurs gisements d'économie d'énergie. Différents dispositifs à destination des entreprises existent mais leur visibilité est encore faible.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

L'objectif stratégique du PCAET en matière de consommation énergétique du secteur tertiaire est une réduction de 29% des consommations d'énergie à horizon 2050.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : Etablissement tertiaires privés

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Dispositifs déjà existants à destination des entreprises tertiaires du territoire :

- Porté par la **CCI** à l'échelle des EPCI : Une aide à la réalisation de diagnostics des consommations (tous types de flux) est proposée aux entreprises du secteur tertiaire notamment.

- Porté par l'**ADEME** : L'opération « TPE&PME gagnantes sur tous les coûts » propose un accompagnement de 12 mois aux entreprises pour les aider à réaliser un diagnostic de leurs consommations d'énergie et de matières, dans le but de définir un plan d'actions et ainsi réaliser des économies. Cet accompagnement est gratuit si les économies d'énergies effectivement réalisées après 12 mois sont inférieures à l'objectif défini dans le plan d'actions ; autrement un forfait s'applique selon la taille de l'entreprise.

- Porté par les **EPCI**, les **communes** ou la **CCI** : le Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce (FISAC) peut permettre dans certains cas d'aider les artisans ou commerçants d'un territoire à financer l'investissement dans des travaux de rénovation du bâti. La CCI et le service développement économique des EPCI sont les interlocuteurs privilégiés des artisans et commerçants susceptibles de les accompagner dans ce type de démarche.

- Porté par la **Région** : la Région a également mis en place une aide à l'investissement pour les artisans et commerçants du territoire. Destinées en priorité aux commerces situés dans les villes de moins de 10 000 habitants, ces subventions régionales peuvent couvrir 20 % des investissements éligibles HT des factures (ayant un minimum de 5 000 euros et un maximum de 30 000 euros), soit une subvention comprise entre 1 000 et 6 000 euros. Les aides portent sur la mise en accessibilité, la sécurisation du commerce et les travaux d'aménagement.

2. Enjeu d'information des acteurs économiques ciblés par ces dispositifs

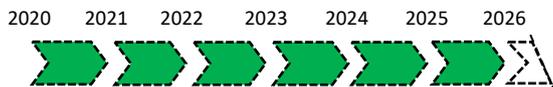
Le constat partagé par la CCI et les services développement économique des collectivités est que les dispositifs d'aides existants à destination des acteurs économiques du territoire sont peu connus. Il y a donc un enjeu fort à mettre en place des **actions de communication et de sensibilisation auprès des artisans et commerçants** pour les tenir informés des solutions de financements qu'ils peuvent solliciter. Cette communication devra mobiliser les interlocuteurs privilégiés des acteurs économiques (CCI, CMA, services développement économique des EPCI...) et s'appuyer dans la mesure du possible sur des relais locaux (associations de commerçants, élus communaux...).

MONTAGE DE L'ACTION

PILOTE Communes, EPCIs

PARTENAIRES - CCI
- Région

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

Coût de communication et éventuelle participation financière au coût du diagnostic

MOYENS HUMAINS

Pas de moyen humain supplémentaire.
Information et communication réalisées dans le cadre de la mise œuvre et l'animation globale du PCAET en s'appuyant sur les services dév. éco. des EPCI, de la CCI et de la CMA.

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'ateliers/événements réalisés

Nombre de fascicules distribués auprès des TPE/PME

Montant des travaux par an

OBJECTIFS 2026

COMMENTAIRES



19 Accompagner les entreprises dans la mise en place d'une démarche de type EIT



DESCRIPTION

ENJEUX TERRITORIAUX

L'industrie est le 4ème poste de consommation énergétique du territoire. Toutefois, le secteur consomme de l'énergie fossile à hauteur de 70% actuellement (gaz, produits pétroliers et charbon).

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

L'objectif stratégique du PCAET en matière de consommation énergétique du secteur industriel est une réduction de 28% des consommations d'énergie à horizon 2050.

CIBLES

Habitants

Industries

Entreprises

Collectivités

Agriculteurs

Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les démarches d'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT) permettent de stimuler les échanges de ressources (matières, énergie...) entre les entreprises d'une même zone d'activités ou d'un même territoire, afin de réduire leur impact environnemental et **accroître leur compétitivité et donc leurs bénéfices économiques**. Elles s'appuient sur l'étude des flux de matières et d'énergies pour identifier et développer des synergies inter-entreprises et inciter à la mutualisation de moyens (équipements/services, achats groupés, formations, valorisation de chaleur, covoiturage inter-entreprises, restauration collectives...). C'est ainsi que les déchets et co-produits d'une entreprise peuvent devenir une matière première dans une autre activité, ou que l'énergie peut provenir de la chaleur fatale d'un site voisin.

Ces démarches favorisent l'**attractivité des zones d'activités du territoire** pour les acteurs économiques, et permettent souvent de préserver les emplois voire d'en créer de nouveaux.

Pour que ce type de démarche soit efficace et durable, il est nécessaire que :

- Les entreprises aient envie de **se mobiliser sur le sujet** dès le début du projet, et y trouvent un réel intérêt économique,
- Un pilotage partagé soit mis en place pour coordonner la démarche sur le long terme.

Le **rôle de la collectivité** consiste à faciliter ces dynamiques collectives par :

- L'implication dans l'animation de la démarche (éventuellement par un acteur-tiers),
- L'articulation avec les politiques territoriales de développement durable,
- La pérennisation de la démarche et le déploiement sur l'ensemble du territoire,
- La mise en réseau avec d'autres territoires.

La collectivité doit aussi organiser la transversalité en interne pour répondre aux besoins des entreprises souvent perdues face au cloisonnement des services.

Les démarches EIT sont également un bon levier pour **promouvoir la substitution des énergies fossiles carbonées par des EnR** auprès des entreprises (chaufferies bois-énergie, valorisation de chaleur fatale, développement du solaire thermique et de la géothermie...).

L'accompagnement des entreprises dans la mise en place d'une démarche EIT est également possible à partir d'outils, comme la plateforme ACTIF de la CCI, qui permettent de réaliser des cartographies interactives des ressources et des flux (énergie, déchets, emplois...) des entreprises et organisations sur un territoire.

MONTAGE DE L'ACTION

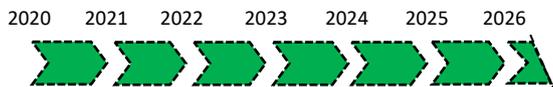
PILOTE

EPCI ou CCI

PARTENAIRES

- Entreprises
- CCI, CMA, Clubs d'entreprises, Clusters d'entreprises : réseaux d'acteurs
- Acteurs de la mobilité
- Maison de l'Emploi et de la Formation, centres de formation
- ADEME : financement EnR (Fonds Chaleur)

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

Chaleur fatale : La filière n'est pas encore très développée et les TRI sont longs ce qui peut poser problème dans le cas des industries et de leurs visibilité à long terme.

MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

ex. CC du Thoursais : 15000 € / an

MOYENS HUMAINS

EPCI et/ou Partenaires :
environ 0,5 ETP - structuration de la démarche et animation

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

Appel à projet EIT (ADEME et Région), et éventuelle participation financière de l'entreprise, Fonds chaleur de l'ADEME (projets EnR), PNR OPF ("Objectif Charte" économie circulaire)

SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'entreprises engagées dans une démarche EIT

Nombre d'actions "énergie" mises en oeuvre grâce à la démarche EIT

Economie financière réalisée grâce aux actions [€]

Nombre de chaufferies biomasse installées

Nombre d'installations de récupération de chaleur fatale

OBJECTIFS 2026

COMMENTAIRES



20 Créer des aires de mobilité visant à offrir des moyens alternatifs à la voiture individuelle



DESCRIPTION

ENJEUX TERRITORIAUX

Définir un maillage de pôles d'échanges et garantir de bonnes conditions d'intermodalité dans ces pôles

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Générer plus de 58 000 déplacements journaliers supplémentaires en transports collectifs d'ici 2030,
- Générer plus de 75 000 déplacements journaliers supplémentaires en modes actifs d'ici 2030, dont 39 000 à pied et 36 000 à vélo.

CIBLES

- | | | |
|---|---------------------------------------|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Habitants | <input type="checkbox"/> Industries | <input type="checkbox"/> Entreprises |
| <input type="checkbox"/> Collectivités | <input type="checkbox"/> Agriculteurs | <input checked="" type="checkbox"/> Autres : Toute personne se déplaçant sur le territoire |

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'objectif de la création d'aires de mobilité locales est d'apporter un complément aux gares et pôles d'échange multimodaux. A l'instar de ces derniers, les aires de mobilité sont des lieux proposant une diversité d'offres de mobilité et ont donc une vocation multimodale importante. L'idée est de permettre aux personnes souhaitant rejoindre les centres urbains et les gares du territoire, de s'y rendre en transports collectifs (bus, transports à la demande, covoiturage) ou bien en modes actifs (vélo, marche).

Pour cela, il faut en premier lieu **identifier les communes qui accueilleront une aire de mobilité**, en tenant compte des dispositions des documents d'urbanisme (SCoT notamment). La création de ces aires de mobilité implique par la suite :

- de **mettre en place une signalétique spécifique**
- de **créer des liaisons cyclables et des cheminements piéton** vers ces sites, afin de garantir l'accessibilité via les modes doux,
- de **créer des services de mobilité au départ des aires**, afin de permettre aux usagers de se rendre vers les centres-villes, centres-bourgs et gares à proximité,
- **d'aménager les aires de manière à favoriser la multimodalité** : un réseau de transports à la demande (TAD) sera créé sur le territoire (voir action 23), il est donc prévu, le cas échéant, d'implanter des arrêts du service de TAD dans les aires de mobilité. De même, des aménagements destinés au covoiturage (arrêt de Rézo Pouce, places réservées au covoiturage) y seront réalisés, ainsi que des aménagements destinés aux vélos (consignes sécurisées).

MONTAGE DE L'ACTION

PILOTE

EPCI, Communes

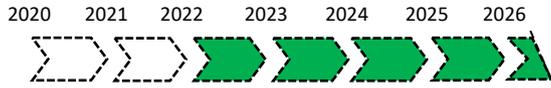
PARTENAIRES

- Région Hauts-de-France
- Département de l'Oise

- SMTCO

- Exploitants du service de transport à la demande et du service d'autostop organisé

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

Coût d'investissement pour 1 aire de mobilité : environ 20 000 € (incluant 10 places de stationnement, une station d'autopartage, des emplacements vélo, une borne de recharge, la signalétique)

MOYENS HUMAINS

Moyens humains à mobiliser dans le cadre de la prise de compétence autorité organisatrice de la mobilité (AOM) éventuelle

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'usagers des aires de mobilité

Part d'utilisation de la voiture pour accéder aux aires de mobilité [%]

Part d'utilisation des modes actifs pour accéder aux aires de mobilité [%]

Trafic sur les voiries structurantes des villages

OBJECTIFS 2026

COMMENTAIRES



21

Renforcer les grands pôles d'échanges multimodaux et les points d'arrêt



DESCRIPTION

ENJEUX TERRITORIAUX

Définir une politique d'intermodalité cohérente à l'échelle du Sud Oise

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Augmenter la fréquentation des transports collectifs de 80% entre 2020 et 2030,
- Faire passer la part des transports collectifs pour l'ensemble des déplacements de 9% à en 2017 à 17% en 2030

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : Usagers du réseau de transports

DESCRIPTION DE L'ACTION

Un renforcement des aménagements existants destinés à proposer des services de mobilité est une solution afin de rendre plus attractifs les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle. A cet égard, les pôles d'échange multimodaux, en tant qu'interface entre la ville et son réseau de transport, présentent des enjeux de développement. Ces enjeux se situent au niveau de leur accessibilité, de la fluidité des liaisons permises, de la qualité de la desserte par différents moyens de transports ainsi que de l'information sur l'offre de transports proposée. Ces enjeux de développement sont par ailleurs plus largement applicables aux autres points d'arrêt à l'instar des gares, des zones d'activités et des échangeurs.

Afin de favoriser les modes de transport tels que le vélo, la marche à pied, les transports en commun, le covoiturage ainsi que l'autostop, au départ ou à l'arrivée de ces lieux, **des études d'intermodalité sur ces pôles d'échanges** ont été menées par Le Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO) dans les pôles d'échange de Chantilly, Senlis et Pont-Sainte-Maxence. Cela répond à une volonté des territoires d'améliorer la desserte et de renforcer l'intermodalité sur ces lieux. Dans la continuité de ces études, il s'agit à présent de lancer d'autres études d'intermodalité dans chaque pôle d'échange de niveau 3 ou bien une étude globale sur l'ensemble des pôles, afin de définir des mesures à mettre en place afin de renforcer l'accessibilité multimodale de ces pôles.

Concrètement, **ces mesures concernent notamment la desserte en transports collectifs, la création de liaisons cyclables, le développement de cheminements piétons, la requalification des arrêts de bus, la création d'espaces pour la dépose de voyageurs et la mise en place de consignes vélos ainsi que la création de parkings...** Une fois une stratégie d'aménagement définie grâce aux études réalisées, les EPCI mettront en oeuvre les mesures prévues. Au niveau du pôle d'échanges de Senlis par exemple, des arrêts du futur service de transport à la demande et du Rézo Pouce ainsi que l'implantation d'espaces de stationnement pour le covoiturage seront mis en place.

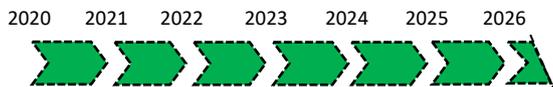
MONTAGE DE L'ACTION

PILOTE SMTCO, EPCI, Communes

PARTENAIRES

- Région Hauts-de-France
- Département de l'Oise
- SNCF Gares et Connexions, SNCF Réseau
- Opérateurs de services de mobilité partagée (covoiturage, autostop)

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

MOYENS HUMAINS

Moyens humains à mobiliser dans le cadre de la prise de compétence autorité organisatrice de la mobilité (AOM) éventuelle

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

Part d'usagers des pôles arrivant en transports collectifs [%]

Part d'usagers des pôles arrivant en modes actifs [%]

Part d'usagers des pôles arrivant en covoiturage [%]

OBJECTIFS 2026

Voir section

"Commentaires"

COMMENTAIRES

- Lancer des études d'intermodalité dans chaque pôle d'échanges de niveau 3 ou une étude d'intermodalité globale sur l'ensemble des pôles à horizon 2022
- Mettre en œuvre les travaux de réaménagement des espaces publics aux abords des gares à horizon 2030.



22 Renforcer les bus desservant les centres urbains, zones d'activités et pôles de mobilité rurale



DESCRIPTION

ENJEUX TERRITORIAUX

Créer des offres de mobilité à l'échelle du Sud de l'Oise

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Augmenter la fréquentation des transports collectifs de 80% entre 2020 et 2030,
- Faire passer la part des transports collectifs pour l'ensemble des déplacements de 9% à en 2017 à 17% en 2030

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : Usagers du réseau de transports

DESCRIPTION DE L'ACTION

1) Soutenir la création de lignes de transports collectifs interurbains ou le renforcement de la desserte interurbaine entre les centralités du Sud Oise :

Malgré une demande forte en déplacements entre différents centres urbains et l'existence de lignes du réseau de car interurbain assurant ces liaisons, on observe que ces lignes restent peu adaptées aux déplacements quotidiens, en termes de tracé et d'horaires. En outre, certaines liaisons ne disposent d'aucune offre adaptée, telles que Senlis - Pont-Sainte-Maxence. Or, le renforcement de ces lignes pourrait apporter une réponse pertinente au besoin de déplacements et contribuer à réduire la part de déplacements en voiture entre les centralités du territoire.

Ainsi, la mise en place ou l'amélioration de la desserte interurbaine entre les centralités de différents EPCI passera par un travail partenarial avec la Région, compétente à ce sujet, sur l'évolution du réseau de transport interurbain régional (tracé, horaires, fréquences). Il s'agira également :

- D'étudier l'amélioration de la desserte sur les principaux lieux de demande identifiés : Creil - Senlis, Pont-Sainte - Maxence - Senlis, Chantilly - Ouest de l'ACSO...
- D'étudier les liaisons de rabattement entre les pôles d'échanges et les secteurs périurbains : Ouest de la CCPOH Liancourt, Nord de la CCSSO - Pont-Sainte-Maxence...

2) Renforcer les liaisons en transports collectifs entre les centres urbains et les aires de mobilité rurales du Sud Oise

On observe par ailleurs sur l'ensemble du territoire un déficit de l'offre de transports collectifs desservant efficacement les territoires périurbains et ruraux : la voiture individuelle reste ainsi le seul mode de transport attractif pour rejoindre les territoires peu denses.

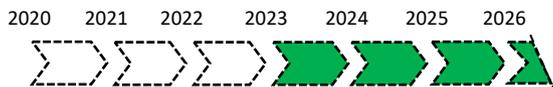
Il sera nécessaire d'améliorer la desserte actuelle en cherchant à prioriser les liaisons qui présentent une demande importante. Par exemple, plusieurs lignes du réseau interurbain assurent des liaisons entre les villages qui accueilleront une aide de mobilité et Senlis. Toutefois, ces lignes ne disposent pas d'un niveau de desserte pouvant répondre aux déplacements réguliers vers Senlis, adapté aux publics actifs. Il s'agira pour les EPCI d'étudier avec la région une évolution de la desserte des lignes concernées, avec un renforcement du nombre de passages aux heures de pointe, afin de répondre aux déplacements pendulaires entre Senlis et les différentes localités.

MONTAGE DE L'ACTION

PILOTE Région Hauts-de-France

PARTENAIRES - EPCI - Exploitant du réseau de cars interurbains
- SMTCO

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

MOYENS HUMAINS

Moyens humains à mobiliser dans le cadre de la prise de compétence autorité organisatrice de la mobilité (AOM) éventuelle

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

Fréquentation des lignes interurbaines

Part d'usagers réalisant des déplacements entre les centralités du territoire [%]

Fréquentation des lignes entre aires de mobilité rurales et pôles d'échange urbai

OBJECTIFS 2026

Voir section

"Commentaires"

COMMENTAIRES

A l'échelle de Sud Oise :

- Faire évoluer la desserte en transports collectifs des pôles d'échange à horizon 2025
- Créer des parkings-relais dans ces pôles d'échanges à horizon 2025
- Mettre en œuvre les travaux de réaménagement des espaces publics aux abords des gares à horizon 2030.



23 Créer un service de transport à la demande en zones peu denses



DESCRIPTION

ENJEUX TERRITORIAUX

Développer une offre de mobilité légère et partagée dans les espaces périurbains ou ruraux et desservir les zones peu denses et limiter ainsi le recours à la voiture individuelle

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Augmenter la fréquentation des transports collectifs de 80% entre 2020 et 2030,
- Faire passer la part des transports collectifs pour l'ensemble des déplacements de 9% à en 2017 à 17% en 2030

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : Personnes se déplaçant vers ou depuis les zones peu denses

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les zones peu denses sont particulièrement difficiles à desservir par les moyens traditionnels de transport public. Pour les habitants de ces zones, le déficit d'offre de transport adapté à leurs besoins conduit à une fracture sociale, de par le besoin de mobilité qui lui, est croissant. Par ailleurs, la voiture individuelle restant le moyen le plus efficace voire le seul existant, cela induit des impacts environnementaux et énergétiques considérables, ainsi qu'une congestion des routes empruntées.

Les secteurs périurbains sont à l'origine d'un nombre important de déplacements vers les centres urbains de la même intercommunalité ou d'un autre territoire. Une grande majorité de ces déplacements restent réalisés en voiture. Il convient ainsi d'apporter une réponse alternative à ces besoins. Or, la faible densité de ces secteurs ne permet pas la mise en place de lignes de bus régulières.

Des lignes de transport à la demande (TAD) peuvent être créées et constituer une solution. Ce service fonctionne avec un système de réservation préalable et la course se fait entre un arrêt "origine" et un arrêt "destination", à horaires fixes. Le TAD s'arrête uniquement s'il existe une réservation, et la ligne n'est activée qu'en fonction de la demande, permettant de diminuer efficacement les coûts.

Un service de type TAD sera créé à l'échelle intercommunale afin d'offrir une solution de mobilité aux communes non desservies par les transports collectifs urbains, avec au moins un arrêt par commune et offrant des liaisons vers le pôle d'échanges de Senlis, activées selon la demande, et assurant un rabattement depuis les villages vers les aires de mobilité et le pôle d'échanges.



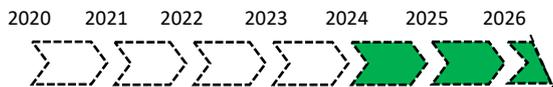
MONTAGE DE L'ACTION

PILOTE Région Hauts-de-France, Département de l'Oise

PARTENAIRES

- EPCI
- Exploitant du service de TAD

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

MOYENS HUMAINS

Moyens humains à mobiliser dans le cadre de la prise de compétence autorité organisatrice de la mobilité (AOM) éventuelle

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

OBJECTIFS 2026

Fréquentation du service de TAD

Part d'usagers arrivant dans les pôles d'échange du territoire via le TAD [%]

COMMENTAIRES



24 Poursuivre le développement de l'offre de covoiturage sur le territoire



DESCRIPTION

ENJEUX TERRITORIAUX

Créer des offres de mobilité à l'échelle du Sud de l'Oise

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Augmenter la fréquentation des transports collectifs de 80% entre 2020 et 2030,
- Faire passer la part des transports collectifs pour l'ensemble des déplacements de 9% à en 2017 à 17% en 2030

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : Toute personne se déplaçant sur le territoire

DESCRIPTION DE L'ACTION

Développer l'offre de covoiturage sur le territoire consiste en premier lieu à mettre à disposition des usagers des places de stationnement réservées et sécurisées : les aires de covoitages permettent de répondre à ce besoin.

Un **schéma régional d'aires de covoiturage** sera établi afin d'identifier la localisation des aires de covoiturage et les actions de promotion de ce mode, et ensuite de **mailler le territoire avec une répartition équilibrée et cohérente en aires de covoiturage**.

Le département implante des aires Covoitur'Oise, mais seulement une existe pour le moment sur le territoire des 3 EPCI, à Lamorlaye.

Les trajets quotidiens réalisés en voitures par les habitants, convergeant vers Chantilly ou vers d'autres pôles du Sud Oise ou de l'Ile-de-France, montrent un potentiel très important pour le covoiturage. La ville de Chantilly a créé une aire de covoiturage dans un parking de supermarché au nord de la commune et d'autres projets d'aires vont émerger, notamment au sud de La-Chapelle-en-Serval et à l'est de Mortefontaine.

Au-delà du maillage, il s'agit également d'équiper ces aires de stationnements cyclables ainsi que d'assurer une bonne desserte de ces aires par les transports collectifs, les liaisons cyclables et les cheminements piétons afin de favoriser l'intermodalité.

Par ailleurs, en complément du covoiturage classique, **le territoire poursuivra le développement du dispositif d'autostop organisé et sécurisé "Rézo Pouce"**, qui pour le moment ne couvre que partiellement le territoire. Ce système fonctionne avec un ensemble de bornes matérialisées, dont la localisation est étudiée avec l'aide de la collectivité, où les personnes membres du réseau peuvent se rendre afin de faire du covoiturage de manière spontanée.

Il faudra à l'avenir compléter le maillage du territoire avec ces bornes, en couvrant l'ensemble des communes, d'installer des arrêts sécurisés et repérables dans les centres-villes ou centres-bourgs, aux abords des principaux axes routiers, dans les pôles d'échanges et dans les aires de mobilité.

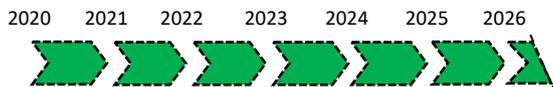
Afin de démultiplier l'impact de ce dispositif, il est nécessaire de **sensibiliser les communes à l'intérêt du dispositif et de communiquer massivement afin de créer une communauté d'utilisateurs du service**.

MONTAGE DE L'ACTION

PILOTE EPCI, communes, PNR (Rézo Pouce)

PARTENAIRES - Région Hauts-de-France - Rézo Pouce
- Département de l'Oise - SANEF

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

Rézo Pouce :
- Investissement : 15 000 € pour 100 000 habitants
- Fonctionnement : 6 000 € pour 100 000 habitants (abonnement et animation)
+ 4 000 € /an pour la communication

MOYENS HUMAINS

Moyens humains à mobiliser dans le cadre de la prise de compétence autorité organisatrice de la mobilité (AOM) éventuelle

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'aires de covoiturage
Taux de remplissage moyen des véhicules
Nombre de communes adhérentes au Rézo Pouce
Nombre d'arrêts Rézo Pouce
Nombre d'utilisateurs du service

OBJECTIFS 2026

10

COMMENTAIRES

A l'échelle de Sud Oise, objectif à l'horizon 2030 d'implanter au moins 10 aires de covoiturage aux abords des axes routiers structurants dans les communes suivantes : Creil, Saint-Maximin, Villers-Saint-Paul, Clermont, Breuil-le-Sec, Breuil-le-Vert, Senlis, Pont-Sainte-Maxence, Lamorlaye et Mortefontaine.



25 Intégrer les enjeux de mobilité dans les politiques d'urbanisme en limitant l'étalement urbain



DESCRIPTION

ENJEUX TERRITORIAUX

Mettre en cohérence la stratégie de planification urbaine et les orientations de mobilité durable

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Réduire la distance moyenne parcourue en voiture (/jour/personne) de 11 km en 2017 à 7 km en 2030,
- Faire passer la part de la voiture pour l'ensemble des déplacements de 55 % à en 2017 à 40 % en 2030

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'urbanisme et les politiques d'aménagement ont des effets directs sur les besoins de mobilité et donc les consommations d'énergie liée à la mobilité. En cohérence avec la charte du PNR qui précise "Maîtriser l'étalement urbain, en le limitant aux enveloppes urbaines des villes, des bourgs et des villages," ainsi que le SRADDET qui mentionne "Intensifier dans les SCoT et PLU le développement urbain dans les pôles de l'ossature régionale et autour des pôles d'échanges multimodaux", le territoire souhaite articuler les choix d'urbanisation et sa politique de transports.

Différents leviers existent pour cela, et peuvent prendre la forme de prescriptions dans les documents d'urbanisme.

Le territoire souhaite en particulier privilégier le développement urbain futur aux abords des pôles d'échanges (Senlis, Chantilly-Gouvieux, Orry-Coye) et des aires de mobilité rurales. Ces choix et orientations seront transcrites dans les PLU des communes concernées, sous forme d'une densité minimale de population ainsi que l'exigence d'une mixité fonctionnelle au niveau de ces lieux.

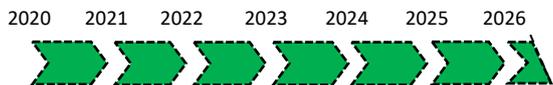
Dans les PLU des communes de la CCAC et de la CCPOH, les extensions urbaines seront conditionnées à la présence ou au développement d'un réseau de transports collectifs ou de liaisons efficaces pour les modes actifs.

MONTAGE DE L'ACTION

PILOTE Communes, EPCI

PARTENAIRES - PNR

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

MOYENS HUMAINS

Moyens humains à mobiliser dans le cadre de la prise de compétence autorité organisatrice de la mobilité (AOM) éventuelle

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

Part du développement urbain à proximité de pôles d'échanges [% de surface]

Densité urbaine à proximité des pôles d'échanges et des aires de mobilité

OBJECTIFS 2026

COMMENTAIRES



26 Aménager des itinéraires "modes doux" en zones urbaines et vers les gares et zones d'emplois



DESCRIPTION

ENJEUX TERRITORIAUX

Faire des mobilités actives les choix les plus intuitifs pour les déplacements de proximité

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Faire passer la part des modes actifs de 30% à en 2017 à 40% en 2030
- Générer plus de 75.000 déplacements journaliers supplémentaires en modes actifs d'ici 2030, dont 39.000 à pied et 36.000 à vélo.

CIBLES

- | | | |
|---|---------------------------------------|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Habitants | <input type="checkbox"/> Industries | <input type="checkbox"/> Entreprises |
| <input type="checkbox"/> Collectivités | <input type="checkbox"/> Agriculteurs | <input checked="" type="checkbox"/> Autres : Toute personne se déplaçant sur le territoire |

DESCRIPTION DE L'ACTION

La mobilité active, incluant le vélo et la marche à pied, présentent non seulement des bénéfices environnementaux lorsqu'un report modal s'effectue vers ce type de mobilité, mais également des bénéfices sur la santé et la qualité de vie des habitants. Des réaménagements sont prévus dans le cadre des PDM de chaque EPCI, afin de faciliter et sécuriser les déplacements en modes actifs.

1) Aménager des itinéraires cyclables et renforcer l'offre de stationnement

La mise en place d'un réseau cyclable cohérent, continu et jalonné à l'échelle intercommunale, en connexion avec les itinéraires des Bien que les itinéraires cyclables existent sur le territoire, on observe que certains restent discontinus : il est donc prioritaire de mettre en oeuvre un véritable réseau cyclable cohérent, continu et jalonné à l'échelle intercommunale. Le Schéma Directeur Cyclable de la CCAC et celui de la CCSSO ont été lancés en septembre 2019, les liaisons urbaines sur lesquels il faut prioriser la construction de voies cyclables ont été identifiées et il s'agit à présent de réaliser les aménagements de manière coordonnée, dans le cadre de la mise en oeuvre des schémas directeurs cyclables à horizon 2030. Enfin, l'incitation des usagers à utiliser le vélo passe également par la mise à disposition de places de stationnement sécurisées, en particulier aux abords des pôles d'échange et dans les centres-villes et centres-bourgs. La création d'arceaux à vélos est ainsi prévue dans diverses localités du territoire.

2) Aménager des cheminements piétons

Les déplacements à pieds dans certains secteurs sont difficiles en raison des coupures correspondant aux infrastructures routières et aux intersections routières. Il s'agit donc de mettre en place des cheminements piétons continus, sécurisés et accessibles dans les lieux où est identifié un manque, et en priorité autour des gares, pôles d'échange et dans les villages disposant d'une aire de mobilité.

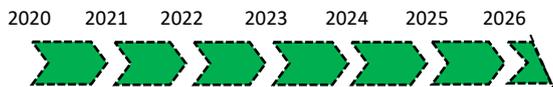
L'amélioration des cheminements piétons renforcera l'accessibilité vers les pôles de mobilité et les zones d'activité et constituera un levier important de report vers les modes actifs.

MONTAGE DE L'ACTION

PILOTE PNR/CCAC/CCSSO/CCPOH (SD Cyclables), EPCI et communes (liaisons inter- et infracommunales)

PARTENAIRES - Région Hauts-de-France
- Département de l'Oise

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

Ordre de grandeur d'aménagements cyclables :

Abri couvert avec arceaux : 300 €/vélo

Arceau vélo : 80€

Bande cyclable : 10 000 € à 80 000 € / km

Piste cyclable : 200 000€ à 300 000 € / km

MOYENS HUMAINS

Moyens humains à mobiliser dans le cadre de la prise de compétence autorité organisatrice de la mobilité (AOM) éventuelle

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

Etude élaboration SDC : PNR OPF pour les EPCI et pour les communes (SD communal Cyclable)

Aménagements Itinéraires : Etat (Fond Mobilité Active - Discontinuité cyclable et FSIL), CD60, POR FEDER...

SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de schéma directeur intercommunaux réalisés

Par des communes ayant réalisé un Schéma Directeur communal Cyclable [%]

Linéaire d'itinéraires cyclables [km]

Part modale du vélo dans le Sud Oise [%]

Proportion de communes couverte par un SD communal cyclable [%]

OBJECTIFS 2026

3

COMMENTAIRES



27 Amorcer des réflexions avec les grandes entreprises du territoire sur la construction de PDE ou PDIE



DESCRIPTION

ENJEUX TERRITORIAUX

Faire évoluer les comportements de mobilité en lien avec les principaux lieux générateurs de déplacement et réduire les flux en voiture domicile-travail

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

CIBLES

Habitants

Industries

Entreprises

Collectivités

Agriculteurs

Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les Plans de Déplacement Entreprises (PDE) ou les Plans de Déplacement Inter-Entreprises (PDIE) visent à créer des synergies entre les employés d'une entreprise ou bien les différents acteurs d'une zone économique, ce afin d'optimiser les déplacements domicile-travail. A la suite d'une phase de diagnostic et d'évaluation des besoins, de mesures concrètes sont proposées pour rationaliser les déplacements quotidiens des usagers du site et développer des modes de déplacements plus respectueux de l'environnement : covoiturage, modes doux...

La zone d'activités de Pont Brenouille réalise actuellement un PDIE avec l'accompagnement de la CCI de l'Oise, du SMTCO et de la CCPOH, démarche pouvant servir d'exemple pour les autres entreprises et zones d'activités présentes sur le territoire qui n'ont pas encore engagé une réflexion de ce type. Une fois ce PDIE mis en oeuvre, il sera nécessaire d'engager une communication relative à cette démarche afin de l'étendre à d'autres établissements et ZA. A court terme, la réalisation d'un PDIE dans la zone Senlis Sud Oise est ainsi prévue.

La stratégie de développement des PDE / PDIE inclut une sensibilisation des entreprises sur les avantages de réaliser un plan de mobilité dans le cadre des actions de développement économique ainsi que des interventions d'information et l'accompagnement technique des structures souhaitant se lancer dans un PDE / PDIE.

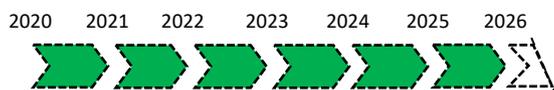
MONTAGE DE L'ACTION

PILOTE EPCI, entreprises du territoire, gestionnaires des zones d'activités

PARTENAIRES

- CCI de l'Oise, SMTCO, ADEME
- Salariés
- Exploitants des réseaux de transports collectifs
- Collectivités compétentes (voirie, urbanisme)

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

60 000 € pour la réalisation d'un PDIE

MOYENS HUMAINS

Moyens humains à mobiliser dans le cadre de la prise de compétence autorité organisatrice de la mobilité (AOM) éventuelle

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

ADEME

SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de PDE / PDIE réalisés

Nombre de PDA réalisés

Part des employés couverts par un plan de déplacements [%]

Part des employés allant travailler en transport collectif/modes actifs/covoit [%]

OBJECTIFS 2026

COMMENTAIRES



28 Créer des plateformes aux abords des centres villes pour optimiser la logistique du dernier kilomètre



DESCRIPTION

ENJEUX TERRITORIAUX

Organiser la logistique urbaine et améliorer les conditions de livraison des zones d'activités et fluidifier les flux de fret routier aux abords des centres-villes

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : Commerces

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les flux de livraison sont à l'origine de difficultés dans plusieurs secteurs sur le territoire, comme par exemple dans les centres-villes de Senlis, Pont-Sainte-Maxence et Gouvieux. Cela est notamment lié à la voirie contrainte, à la circulation soutenue et au faible nombre d'espaces dédiés à l'arrêt des véhicules de livraison.

La création d'aires dédiées aux livraisons pourrait améliorer cette situation. Une aire de livraison est un outil d'aménagement de la voirie publique qui permet de répondre aux besoins de chargement et déchargement des chauffeurs livreurs. Afin de garantir la mise en oeuvre d'aires de livraison adaptées, bien dimensionnées et localisées, il est prévu :

- d'**identifier en premier lieu précisément la demande en termes d'espaces de stationnement pour les livraisons**, notamment devant les commerces structurants (supermarchés, épicerie...).
- de **proposer dans ces aires des espaces multi-fonctionnels pour la gestion des livraisons**. Par exemple, un espace constituant une place de livraison à certains moments de la journée pourront devenir des places de parking ou terrasses de café à d'autres.
- de **mettre en place une réglementation des livraisons**, en termes d'accès des véhicules, d'itinéraires empruntés, de lieux d'arrêt et d'horaires de livraisons, afin de rationaliser les flux et in fine, les limiter.

Cette action pousse les commerces à optimiser le chargement des véhicules de livraison et ainsi permet d'optimiser la logistique du dernier kilomètre.

L'impact en termes de Maîtrise de l'Energie se traduit par une réduction globale des flux, ainsi que par une réduction des consommations de carburants dû à une meilleure fluidité dans la circulation des véhicules et une décongestion des voies.



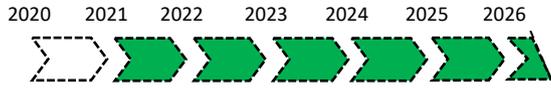
MONTAGE DE L'ACTION

PILOTE Communes

PARTENAIRES

- Commerçants
- Habitants
- Transporteurs
- Opérateurs de services de logistique urbaine

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

Aménagement d'une aire de livraison : environ 4 000 €

MOYENS HUMAINS

Moyens humains à mobiliser dans le cadre de la prise de compétence autorité organisatrice de la mobilité (AOM) éventuelle

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'aires de livraison sur le territoire

OBJECTIFS 2026

COMMENTAIRES



29

Développer la mobilité propre (électrique et GNV) sur le territoire



DESCRIPTION

ENJEUX TERRITORIAUX

Actuellement, quasiment l'ensemble des voitures et poids lourds circulant en France utilisent des produits pétroliers, non renouvelables et polluants.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Réduire la part des produits pétroliers dans les véhicules motorisés
 Augmenter le nombre de voitures électriques et de poids lourds GNV circulant sur le territoire.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Changement de la flotte de véhicules des collectivités :

Les collectivités sont généralement propriétaires d'une flotte conséquente de véhicules (légers, utilitaires, bus, bennes à ordures ménagères...), dont une partie pourrait être convertie vers des motorisations moins polluantes (électrique, GNV ou hydrogène). L'intérêt premier est de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, mais ces carburations ont aussi un réel intérêt économique sur le long terme.

2. Communiquer sur les alternatives au pétrole auprès de la population et des entreprises :

L'EPCI pourrait proposer de coordonner un groupement d'achat de véhicules propres avec les entreprises du territoire. Il pourra également proposer l'essai de véhicules électrique, voire GNV après ouverture d'une station, aux habitants du territoire.

3. Poursuivre le développement de la mobilité électrique :

Les collectivités pourront poursuivre le déploiement des IRVE publiques (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques), et étudier l'opportunité d'installer des points de recharge dans certains lieux spécifiques comme les mairies. En outre, elles devront faciliter le déploiement de points de recharge dans les zones d'activités, et s'assurer que les nouvelles constructions répondent bien aux normes réglementaires quant à l'implantation de points de recharge dans les parkings.

4. Etudier le potentiel d'ouverture d'une station GNV sur le territoire :

L'ouverture d'une station GNV est dépendante de la présence d'une flotte captive de poids lourds suffisamment importante pour rentabiliser les investissements. Toutefois, la proximité du territoire avec Paris, où bientôt de nombreux véhicules polluants ne pourront plus circuler, est un atout pour sortir une première station sur le territoire. L'EPCI devra réaliser une étude auprès des entreprises du territoire pour recueillir leurs attentes sur le sujet du GNV, et ainsi estimer si le nombre de poids lourds nécessaire est atteint pour ouvrir la station. Il pourra également compter sur sa propre flotte captive de minibus et de bennes à ordures ménagères.

Point d'attention : l'ouverture de stations GNV sur les territoires à proximité (ACSO) pourrait entraîner, suivant leur localisation, un effet d'aspiration pour le rechargement des poids lourds des entreprises du territoire, et par conséquent retarder l'ouverture d'une première station.

MONTAGE DE L'ACTION

PILOTE

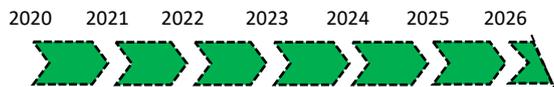
EPCI, Communes

PARTENAIRES

- Transporteurs logistiques, services de transports en commun : co-construction de station GNV (flottes captives)
 - GrDF : Lien avec le réseau de gaz

- UTC : Innovation / recherche
 - SE60 : accompagnement

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

La station GNV (offre) ne viendra que s'il y a suffisamment de demande (poids lourds principalement), et la demande ne viendra que s'il existe une offre locale.

MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

- Investissement (privé ou collectivité):
 IRVE : 10.000 € // Stations GNV : 1 M€

- Fonctionnement :
 Déterminé lors de l'étude du projet

MOYENS HUMAINS

EPCI : 1 à 2 jours/mois - communication, accompagnement et montage d'éventuels projets

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de nouvelles bornes de recharge électrique publiques
 Nombre de nouvelles bornes de recharge électrique privées
 Nombre de stations GNV
 Nombre de véhicules publics fonctionnant à l'électrique ou au GNV
 Nombre d'événements organisés autour des motorisations alternatives

OBJECTIFS 2026

COMMENTAIRES

Une étude de potentiel d'ouverture de station GNV a déjà été réalisée sur le territoire avec le SE60 et GrDF.



30 Accompagner la diminution des émissions de Gaz à effets de Serre des pratiques agricoles



DESCRIPTION

ENJEUX TERRITORIAUX

Des émissions de GES d'origine agricoles issues majoritairement sur le territoire de l'emploi des engrais azotés de synthèse (coût carbone de fabrication, émission de N2O ...)

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Accompagner la diffusion de pratiques agricoles et forestières durables et vertueuses
Réduire les apports azotés de synthèse

CIBLES

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Habitants | <input type="checkbox"/> Industries | <input type="checkbox"/> Entreprises |
| <input type="checkbox"/> Collectivités | <input checked="" type="checkbox"/> Agriculteurs | <input type="checkbox"/> Autres : _____ |

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le secteur Agricole représente seulement à l'échelle du territoire 5 % des émissions totales de gaz à effet de serre. Sa principale source d'émissions (51 %) correspond à l'utilisation des engrais azotés de synthèse dont la fabrication consomme du gaz naturel. Une fois présents dans le sol sous forme de nitrate, en conditions anaérobies ils peuvent devenir source d'émission de N2O également un puissant gaz à effet de serre

Les émissions de Méthane (CH4) issue de l'activité d'élevage (fermentation entérique et déjections animales) représentent la deuxième principale source de gaz à effet de serre à hauteur de 36 %, mais l'élevage est peu développé sur notre territoire. Les 13% des émissions restantes sont liées à la consommation d'énergie pour le fonctionnement du matériel agricole, des tracteurs et des bâtiments d'exploitation. Les produits pétroliers représentent 90% du mixte énergétique du secteur agricole (voir fiche action 31)

Pour le secteur agricole, l'enjeu sur notre territoire porte essentiellement sur la réduction de l'emploi des engrais azotés de synthèse qui passe nécessairement par un changement des pratiques agricoles. Par exemple, les « légumineuses » fixent l'azote de l'air. Leur implantation en intercultures permet de réduire les doses d'azote apportées sur la culture suivante.

Une diffusion des bonnes pratiques :

Le développement des mesures en faveur de la réduction de l'emploi des engrais azotés, peut-être encouragé sur le territoire par une communication vis-à-vis du monde agricole, autour des retours d'expériences d'exploitants agricoles et des bénéficiaires de ces pratiques. La diffusion de ces informations et pratiques agricoles alternatives sur le territoire peuvent se faire via la mise en place d'événements et d'animations collectives de sensibilisation.

Un accompagnement individuel

Par ailleurs, un accompagnement individuel à la mise en place d'actions peut être construit en collaboration avec les acteurs du secteur et proposé aux agriculteurs souhaitant faire évoluer leurs pratiques. C'est alors que la dimension sociale prend le pas sur le volet environnemental, en s'appuyant sur l'entraide et la solidarité locale, et plus seulement sur la dimension technique des changements de modes de cultures.

MONTAGE DE L'ACTION

PILOTE Chambre d'agriculture

PARTENAIRES EPCI et communes, PNR Oise Pays de France

ECHEANCES

2020 2021 2022 2023 2024 2025 2026



DIFFICULTES IDENTIFIEES

MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

Non déterminé

MOYENS HUMAINS

Pilotes et partenaires :
Travail de sensibilisation et de communication

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

Agence de l'eau

SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'évènements organisés et nombre de participants

Nombre d'agriculteurs accompagnés dans un de changement de pratiques

OBJECTIFS 2026

COMMENTAIRES



30 Bis

Améliorer le potentiel de stockage carbone des sols agricoles



DESCRIPTION

ENJEUX TERRITORIAUX

Accroître la dynamique actuelle de stockage de carbone dans les sols afin de préparer les filières et leurs acteurs aux évolutions résultant du changement climatique à venir, et encourager leur adaptation

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Accompagner la diffusion de pratiques agricoles et forestières durables et vertueuses

Promotion de l'agroécologie, de l'agriculture de conservation des sols et de l'agroforesterie

CIBLES

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Habitants | <input type="checkbox"/> Industries | <input type="checkbox"/> Entreprises |
| <input type="checkbox"/> Collectivités | <input checked="" type="checkbox"/> Agriculteurs | <input type="checkbox"/> Autres : _____ |

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'amélioration du potentiel de séquestration carbone dans les sols agricoles et dans la biomasse forestière, contribueront à tendre vers la neutralité carbone. Cette action est à combiner avec les efforts de réduction des émissions de Gaz à effet de Serre.

Par ailleurs, le carbone sous forme de matière organique, joue un rôle important dans fertilité des sols et donc la sécurité alimentaire. La matière organique en augmentant la CEC des sols (capacité d'échange cationique), permet une meilleure rétention des nutriments minéraux (azote, phosphore, potassium) dans la couche arable. La matière organique contribue également à augmenter la RU (réserve utile) en eau des sols. Les cultures sont ainsi plus à même de résister aux périodes de déficits pluviométriques de plus en plus fréquents.

A l'échelle locale, l'action peut s'inscrire dans la stratégie de « l'initiative 4 pour 1000 » lancée en 2015 à l'échelle internationale au moment de la COP 21 de Paris.

Cette initiative consiste à encourager l'agroécologie, l'agroforesterie, l'agriculture de conservation et la gestion des paysages, pour favoriser la production et le stockage de matière organique donc de carbone, dans les sols et la biomasse produite.

Il s'agit de prendre par exemple les mesures suivantes :

Ne pas laisser un sol à nu, réduire le travail du sol, en particulier le labour,

Valoriser les fumiers et les composts de déchets verts

Restaurer les sols, les pâturages, les forêts dégradées

Planter des ligneux pour la production de bois d'œuvre (stockage de carbone), ou pour la production de chaleur (ressource renouvelable)

Développer la place des légumineuses dans les systèmes de culture pour limiter le recours aux engrais azotés de synthèse

Une diffusion des bonnes pratiques :

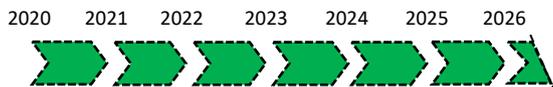
Le développement plus large des mesures en faveur du stockage du carbone dans les sols, peut-être encouragé sur le territoire par une communication vis-à-vis du monde agricole, autour des retours d'expériences d'exploitants agricoles et des bénéficiaires de ces pratiques. La diffusion de ces informations et pratiques agricoles alternatives sur le territoire peut se faire via la mise en place d'événements et d'animations collectives de sensibilisation.

MONTAGE DE L'ACTION

PILOTE Chambre d'agriculture

PARTENAIRES EPCI et communes, PNR Oise Pays de France

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

Non déterminé

MOYENS HUMAINS

Pilotes et partenaires :
Travail de sensibilisation et de communication

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

Agence de l'eau

SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'évènements organisés et nombre de participants

Nombre d'agriculteurs accompagnés dans un de changement de pratiques

OBJECTIFS 2026

COMMENTAIRES

Initiative "4 pour 1000":
taux de croissance annuel de 0,4% des stocks de carbone du sol, ou 4‰ par an, dans les premiers 30 à 40 cm de sol, réduirait de manière significative dans l'atmosphère la concentration de CO2 liée aux activités humaines.



31 Accompagner la diminution des consommations d'énergie du matériel agricole



DESCRIPTION

ENJEUX TERRITORIAUX

L'agriculture est un secteur peu consommateur d'énergie en comparaison aux autres secteurs d'activités. Toutefois, les produits pétroliers sont l'énergie principale utilisée, notamment pour les machines agricoles.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Réduire la consommation du secteur agricole de 15%
Substituer les produits pétroliers par d'autres énergies (gaz, électricité...)

CIBLES

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Habitants | <input type="checkbox"/> Industries | <input type="checkbox"/> Entreprises |
| <input type="checkbox"/> Collectivités | <input checked="" type="checkbox"/> Agriculteurs | <input type="checkbox"/> Autres : _____ |

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'amélioration énergétique des exploitations agricoles peut s'articuler autour de trois axes :

1. Diminuer les consommations du matériel agricole :

Le matériel agricole représente le principal poste de consommation d'énergie du secteur agricole, ainsi que des dépenses élevées à la fois en termes d'investissement, mais surtout de fonctionnement (consommations de produits pétroliers). Des bancs d'essai tracteur et des formations à l'éco-conduite peuvent être proposées par la Chambre d'Agriculture et sont des moyens efficaces pour réduire les consommations énergétiques.

Cela peut également être couplé à l'acquisition de matériel en copropriété ou par une CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole) : ces achats communs ont l'avantage de réduire le nombre d'équipements présents sur le territoire, dans un souci de sobriété matérielle, mais également pour répondre à un enjeu économique (baisse de l'investissement et de l'endettement des exploitants).

Enfin, le territoire pourra accompagner, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, les éventuelles expérimentations de développement de carburants alternatifs, notamment du GNV (Gaz Naturel Véhicule).

2. Diminuer les consommations des bâtiments agricoles :

En vue d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments agricoles, les actions pourront porter sur l'isolation des locaux existants, des équipements et des réseaux à usage agricole (pompe à chaleur, leds, etc.). Certains collectivités ont mis en place des aides financières dans le cadre d'un Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCAE), auquel la Chambre d'Agriculture participe en tant que relais auprès des agriculteurs locaux (informations et aide au montage des dossiers).

3. Développer la production d'énergie renouvelable dans les exploitations agricoles :

Outre la production de gaz par méthanisation (injecté dans les réseaux ou brûlé en cogénération), les exploitations agricoles sont propices à la production d'électricité et de chaleur renouvelable.

Les hangars agricoles ont souvent une surface suffisamment intéressante pour justifier un projet de pose de panneaux photovoltaïques, qui de plus sera rapidement rentable.

Par ailleurs, certaines exploitations agricoles ont des besoins en eau chaude sanitaire relativement conséquents, pouvant rendre intéressant un projet de panneaux solaire thermique, ou des besoins de chaleur importants justifiant la pose d'une chaufferie biomasse.

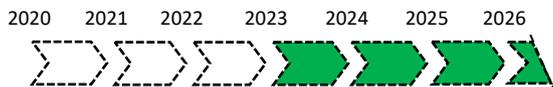
MONTAGE DE L'ACTION

PILOTE Chambre d'agriculture

PARTENAIRES

- CUMA, SAFER : mutualisation des moyens
- DRAAF, Entreprises du monde agricole : réseau
- EPCI et communes : relai d'information
- bureaux d'études spécifiques : accompagnement

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

Non déterminé
S'adresser à la Chambre d'Agriculture

MOYENS HUMAINS

Variable selon l'intérêt des agriculteurs et l'ingénierie déjà dédiée par la Chambre d'Agriculture

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'agriculteurs formés à l'éco conduite
Nombre de tracteurs passés au banc d'essai
Nombre d'agriculteurs organisés en CUMA
Surface de panneaux photovoltaïques en toiture agricole [m²]

OBJECTIFS 2026

COMMENTAIRES



32

Favoriser la production locale et encourager les circuits courts et de proximité alimentaires



DESCRIPTION

ENJEUX TERRITORIAUX

Loi EGALIM : Au plus tard le 1er janvier 2022, les repas servis en restauration collective dans tous les établissements chargés d'une mission de service public devront compter 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Valoriser les produits agricoles locaux

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le PNR, à travers le COTTRI, effectue déjà des actions visant à soutenir la production et la consommation responsables, en partenariat avec des associations locales ainsi que la Chambre d'Agriculture de l'Oise. Cela inclut :

- Une étude préalable d'identification du foncier agricole vacant et pouvant être consacré à l'installation de producteurs locaux, par la SAFER Hauts-de-France
- Une aide financière à l'installation de porteurs de projets souhaitant s'engager dans la production locale, biologique ou respectueuse des pratiques agroécologiques (via l'initiative LEADER de l'Union Européenne, notamment)
- Des actions de communication auprès du grand public pour promouvoir le réseau des producteurs locaux,
- Un accompagnement des porteurs de projets, réalisé par la Chambre d'Agriculture et les associations Terre de Liens, Initiatives Paysannes, Bio Hauts de France.

L'installation de projets en maraîchage permettrait de faciliter l'approvisionnement local en vente directe mais également en restauration collective. C'est pourquoi, en parallèle de ce soutien à la production locale, les communes agissent à leur tour également pour promouvoir les circuits-courts dans la restauration collective. Elle peut faire appel à davantage de leviers comme par exemple inclure un pourcentage minimal de produits locaux à intégrer, ou encore informer et sensibiliser les gestionnaires des services de restauration collective ainsi que le grand public sur l'impact de l'alimentation sur l'environnement.

Enfin, la structuration des filières alimentaires de proximité nécessite le développement d'outils de transformation des produits agricoles sur le territoire, ainsi que de solutions logistiques permettant d'acheminer la production agricole. Cependant, les réflexions sont encore peu mûres à ce niveau, et il n'y a pas à ce jour d'acteur identifié pour mener cette sous-action.

Lorsque l'action globale aura atteint une meilleure maturité, il sera envisageable pour le territoire de réaliser un PAT (Projet Alimentaire Territorial) afin de rendre cette action plus ambitieuse et démultiplier son impact. Ce dispositif national s'appuie sur un diagnostic détaillé de la production agricole alimentaire locale et du besoin alimentaire du bassin de vie afin d'identifier les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire, puis de développer une offre alimentaire de proximité, vertueuse pour la santé et l'environnement.

MONTAGE DE L'ACTION

PILOTE

EPCI, Communes, PNR

PARTENAIRES

- Agriculteurs, producteurs locaux, industries agro-alimentaires (transformation, distribution, commerce)
- Chambre Agri, DRAAF : accompagnement

- Acteurs des nouvelles pratiques agricoles et de l'économie sociale et solidaire : réseau
- Associations locales : Terre de Liens, Initiatives Paysannes, Bio Hauts-de-France

ECHEANCES

2020 2021 2022 2023 2024 2025 2026



DIFFICULTES IDENTIFIEES

MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

Coût de l'étude SAFER : 80 000 €

MOYENS HUMAINS

EPCI : au moins 0,5 ETP pour l'ensemble de l'initiative

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

Fonds publics et privés, appels à projet du Programme National pour l'Alimentation
Crédits du FEADER (en particulier LEADER, enveloppe 212 000 €) ou du FEDER

SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de porteurs de projets engagés

Part de produits locaux dans la restauration collective [%]

OBJECTIFS 2026

COMMENTAIRES



33 Etudier les synergies entre bâtiments voisins et conduire des projets mutualisés



DESCRIPTION

ENJEUX TERRITORIAUX

Maitriser l'impact sur la facture de l'augmentation du coût des énergies fossiles
Réduire la dépendance du système énergétique aux énergies fossiles non renouvelables

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Augmenter la production EnR de 76 GWh d'ici 2026
Atteindre une production EnR de 490 GWh/an d'ici 2050

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

Que ce soit en zone d'activités, ou au sein du patrimoine d'une collectivité, il peut arriver que des bâtiments voisins possèdent des caractéristiques similaires, rendant intéressante l'installation mutualisée d'unités de production d'énergies renouvelables. Ainsi, lors de la phase de réflexion et de développement d'un projet, il est important d'avoir une vision globale des interactions à créer entre différents bâtiments.

1. Etudier le potentiel de réseaux de chaleur du territoire :

La mutualisation des besoins de chaleur se fait généralement via un réseau de chaleur, ou un réseau technique entre bâtiments de la commune. Cette mise en commun d'une même unité de production pour plusieurs consommateurs peut être envisagée à l'échelle d'une ville, d'un quartier ou même de quelques habitations.

Elle présente souvent l'avantage de mutualiser les coûts d'investissement entre plusieurs consommateurs et d'être plus compétitive que la multiplication d'unités de production individuelles.

Cette réflexion est d'autant plus importante à mener dans le cas de communes non desservies en gaz, là où les systèmes de chauffage au fioul ou électriques sont encore très présents.

2. Etudier les opportunités de projets photovoltaïques en autoconsommation collective :

L'autoconsommation collective par solaire photovoltaïque peut être réfléchi à l'échelle du patrimoine communal.

Toutefois, il est surtout intéressant d'étudier les besoins en électricité de bâtiments ayant différents profils de consommations (commerces, écoles et bureaux avec des besoins d'énergies en semaine, logements plutôt consommateurs le week-end).

Cela offre la possibilité de lisser les pics de consommations, pour maximiser la part d'électricité autoconsommée, et augmenter par conséquent la rentabilité des projets.

MONTAGE DE L'ACTION

PILOTE

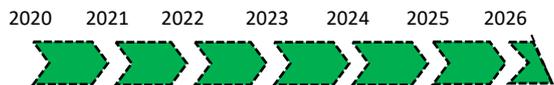
EPCI / Communes

PARTENAIRES

- Propriétaires de bâtiments :
mutualisation des besoins
- SE60, Fibois, UniLaSalle :
accompagnement des projets

- ADEME : financement des projets

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

- Etudes :
Variable selon taille du projet
- Investissement :
Petit réseau de chaleur :
Chaufferie : 1 000 €/kW et réseau : 300 €/m

MOYENS HUMAINS

EPCI / communes et Partenaires :
Travail de terrain de recensement
Etudes par un bureau spécialisé

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

Fonds chaleur de l'ADEME, Région pour le PV en autoconsommation (FRATRI/FEDER), PNR OPF (réalisation d'un cadastre solaire)

SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de réseaux de chaleur réalisés
Quantité de chaleur délivrée via les réseaux de chaleur [MWh]
Nombre de projets photovoltaïques en autoconsommation collective
Production photovoltaïque en autoconsommation collective [MWh]

OBJECTIFS 2026

COMMENTAIRES

Les récentes dispositions sur l'autoconsommation collective en photovoltaïque permettent de construire de telles opérations sur un périmètre d'un kilomètre de rayon, sans que les bâtiments participants aient besoin d'être en aval du même poste de transformation HTA/BT.



34

Impliquer les citoyens dans le financement des projets EnR&R



DESCRIPTION

ENJEUX TERRITORIAUX

Maitriser l'impact sur la facture de l'augmentation du coût des énergies fossiles
Développer la ressource locale et les retombées territoriales

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Augmenter la production EnR de 76 GWh d'ici 2026
Atteindre une production EnR de 490 GWh/an d'ici 2050

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

Promouvoir la participation financière et l'implication des habitants dans les projets EnR est porteur de bénéfices multiples :

- amplifier l'appropriation de la démarche de transition énergétique de l'EPCI, en y intégrant le plus tôt possible les citoyens (action 3),
- améliorer l'acceptation des projets, notamment quand ceux-ci peuvent être soumis à débat (de par leur ampleur ou leurs conséquences réelles ou craintes),
- augmenter les retours financiers sur le territoire (individuels ou publics et collectifs).

1. Inciter au financement participatif dans les projets EnR

Dans un projet participatif, la contribution des particuliers est uniquement financière.

Afin de donner un ancrage local à des projets souvent montés sans associer la population, il est nécessaire que les porteurs de projets prévoient d'ouvrir le capital au financement local (habitants, entreprises, collectivités...). Cela est d'autant plus favorable dans le cas de projets d'une certaine ampleur et/ou impactants pour le territoire (grandes toitures et centrales photovoltaïques, photovoltaïque sur bâtiments publics, méthaniseurs, chaufferies biomasse, réseaux de chaleur...).

2. Accompagner le développement de projets EnR citoyens

Dans un projet citoyen, les particuliers participent également à la gestion du projet.

La mise en œuvre de ce type de projets nécessite une animation importante et un accompagnement spécifique en matière d'ingénierie technique, juridique et financière, qui se déclinent différemment si des dynamiques collectives existent déjà ou s'il faut accompagner l'émergence de nouveaux collectifs :

- Concernant l'**accompagnement des groupes existants** (collectifs de citoyens structurés ou non), il s'agira notamment de :
 - Guider le groupe dans les choix techniques, économiques et juridiques
 - Outiller le groupe pour activer la mobilisation financière des citoyens et des partenaires publics
- Concernant l'**émergence de nouveaux groupes**, les actions devront permettre de :
 - Faire comprendre les enjeux de la transition énergétique et des EnR au grand public (conférences, visites...)
 - Impliquer les habitants dans les projets EnR locaux et accompagner la structuration du collectif.

Dans les deux cas, l'EPCI pourra s'appuyer sur les structures locales compétentes (conventions, soutien logistique, communication et financements éventuels) qu'il devra recenser au préalable.

MONTAGE DE L'ACTION

PILOTE

EPCI

PARTENAIRES

- Energie Partagée : accompagnement de projets citoyens
- Porteurs de projets : ouverture du capital au financement participatif

- SEM Energies HdF : financement des projets
- Associations de citoyens : portage de projets

ECHEANCES

2020 2021 2022 2023 2024 2025 2026



DIFFICULTES IDENTIFIEES

MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

Animation :
Moyens humains variables

MOYENS HUMAINS

EPCI : Variable selon l'intérêt des habitants et leur besoin d'accompagnement

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

Appels d'offre de la CRE concernant les projets à financement participatif

SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de projets participatifs
Nombre de projets citoyens
Production EnR issue de projets participatifs et citoyens [MWh]
Capital total investi par les citoyens [€]

OBJECTIFS 2026

COMMENTAIRES

Pour faciliter les démarches et récolter les fonds, de nombreuses plateformes en ligne existent.



35

Identifier les grandes toitures propices au PV et amorcer un dialogue avec les propriétaires



DESCRIPTION

ENJEUX TERRITORIAUX

Le développement photovoltaïque n'est pas encore massifié au nord de la Loire du fait d'un ensoleillement moindre. La rentabilité des projets est pour le moment assurée pour les grandes surfaces.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Produire 180 GWh d'électricité renouvelable annuellement d'ici 2050 et 36 GWh d'ici 2026
Soit un rythme d'installation moyen de 42.000 m² de panneaux par an

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les **bâtiments industriels** ou **commerciaux** se déploient généralement sur des surfaces importantes et sont constitués de toitures plates plutôt favorables à l'installation de panneaux photovoltaïques. Il en est de même, dans une moindre mesure, pour les toitures des **bâtiments agricoles** (hangars, bâtiments d'élevage, etc.), les **équipements publics** (salles de sports ou multifonction, établissements scolaires, de santé, etc.), les **logements collectifs publics ou privés**.

Ces surfaces disponibles sont des cibles à favoriser dans le cadre de l'augmentation de la production d'électricité photovoltaïque sur le territoire, d'autant plus qu'elles sont rarement valorisées (sauf pour des équipements techniques type aérations, puits de lumière, etc.) et qu'elles présentent **les plus intéressantes rentabilités à l'heure actuelle**.

Afin de faciliter l'identification de ces toitures, il est recommandé de **compléter l'état des lieux** des grandes toitures du territoire susceptibles d'accueillir des projets PV, dont une première étape a été réalisée de manière statistique lors de l'étude de planification énergétique. Cette première étape statistique a confirmé le potentiel existant sur le territoire, mais doit être amendée par une analyse de terrain.

Cet état des lieux complété pourra être utilisé à des fins de **sensibilisation** ou comme **base de discussion**, par exemple en le transmettant aux porteurs de projets potentiels. Des réunions pourront ainsi être organisées avec des propriétaires de bâtiments identifiés, dans le but d'**amorcer un dialogue** avec eux et de leur apporter un premier niveau d'informations générales ou techniques sur le solaire photovoltaïque. Alors que certains publics se seront déjà renseignés sur le sujet (industriels notamment, ayant déjà étudié la rentabilité d'une installation), la plupart des propriétaires sont plutôt en questionnement sur le PV. Ces temps d'échanges spécifiques seront donc variables selon les publics, de l'intérêt de cette énergie renouvelable à la communication de premiers chiffres clés permettant d'avoir des références, et avant tout pour échapper aux devis surévalués et aux arnaques.

L'avantage de cet état des lieux est également de valoriser des surfaces inutilisées, se situant souvent au niveau de pôles de consommations importantes : l'**autoconcommation** peut ainsi être fortement valorisée dans le cadre des supermarchés (pour leurs groupes froids notamment).

MONTAGE DE L'ACTION

PILOTE

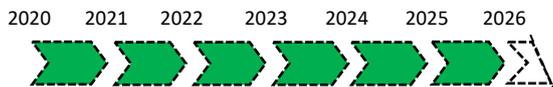
EPCI / Communes

PARTENAIRES

- SE60 : accompagnement et premières données de recensement

- SEM Energies HdF : développement et financement des projets

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

Les toits ne sont pas toujours conçus pour résister à une charge supplémentaire.

MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

Investissement :

- Panneaux photovoltaïques : environ 1.100€ / kWc

MOYENS HUMAINS

EPCI et communes :

Travail de terrain pour le recensement des surfaces et la mobilisation des porteurs de projet
env. 1 jour/mois

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

PNR OPF : réalisation d'un cadastre solaire

SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de propriétaires de grande toiture contactés

Nombre de projets photovoltaïques réalisés

Surface de panneaux photovoltaïques installés [m²]

Production annuelle des panneaux [GWh]

OBJECTIFS 2026

COMMENTAIRES



36 Favoriser la pose de panneaux photovoltaïques dans le respect du patrimoine



DESCRIPTION

ENJEUX TERRITORIAUX

L'enjeu patrimonial est très important sur le territoire avec de nombreux monuments historiques, des sites classés et des sites inscrits.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Produire 180 GWh d'électricité renouvelable annuellement d'ici 2050 et 36 GWh d'ici 2026
Soit un rythme d'installation moyen de 42.000 m² de panneaux par an

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'un des défis dans la pose de panneaux solaires photovoltaïques en secteur urbain est de réussir à accorder au mieux l'intégration paysagère des panneaux avec le développement durable et les objectifs de production d'électricité renouvelable, d'autant plus dans un département au patrimoine si riche et varié.

Actuellement, les avis de l'ABF sur les projets déposés dans des périmètres spécifiques (monuments historiques, sites inscrits ou classés) sont souvent négatifs (quelle que soit la nature de l'avis, conforme ou simple), sans justification ou proposition de solution alternative. Ceci est particulièrement mal vécu par les élus et les porteurs de projets, qui se sentent systématiquement freinés dans leurs projets EnR.

1. Favoriser le dialogue entre patrimoine et énergies renouvelables :

Pour favoriser une meilleure compréhension mutuelle et la concrétisation de projets photovoltaïques respectueux de leur environnement, il est nécessaire que soit institué un dialogue constructif entre les porteurs de projets, les élus et l'ABF. La construction de ce dialogue pourra être envisagée autour des différents retours d'expérience de projets aboutis qui concilient les impératifs de protection du patrimoine et les projets de développement des Energies Renouvelables.

Le CAUE 60, Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de l'Oise, se positionne déjà comme un interlocuteur privilégié, en lien avec l'ABF d'une part, et en contact direct avec les particuliers (au cours des rendez-vous de conseils) d'autre part. Il peut accompagner les porteurs de projets publics ou privés dans l'intégration paysagère des panneaux envisagés, et ce, au plus tôt de la réflexion, de préférence.

2. Utiliser les documents de planification pour inciter et encadrer l'émergence des projets :

Même si l'intégration au PLU de dispositions encourageant le photovoltaïque ne contraint pas l'ABF dans son avis sur les projets déposés, le développement d'un contexte favorable aux EnR est toujours bénéfique à la filière et à l'atteinte des objectifs du territoire. En outre, le PLU peut également intégrer des règles concernant l'intégration paysagère des panneaux photovoltaïques.

MONTAGE DE L'ACTION

PILOTE

EPCI/Communes

PARTENAIRES

- CAUE : accompagnement des projets
- ABF : respect du cadre et définition de solutions

- PNR OPF : interlocuteur auprès de l'ABF

ECHEANCES

2020 2021 2022 2023 2024 2025 2026



DIFFICULTES IDENTIFIEES

Difficultés à communiquer avec l'ABF.

MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

Animation

- Supports de communication : <2.000 €/an

MOYENS HUMAINS

- EPCI : Dialogue continu avec l'ABF

- Partenaires : 1 demi-journée/projet

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de projets accompagnés par le CAUE

Surface de panneaux posés dans une zone patrimoniale sensible [m²]

Production annuelle des panneaux [GWh]

OBJECTIFS 2026

COMMENTAIRES



37

Développer les centrales photovoltaïques au sol et sur ombrières de parking



DESCRIPTION

ENJEUX TERRITORIAUX

Le développement photovoltaïque n'est pas encore massifié au nord de la Loire du fait d'un ensoleillement moindre. La rentabilité des projets est pour le moment assurée pour les grandes surfaces.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Produire 180 GWh d'électricité renouvelable annuellement d'ici 2050 et 36 GWh d'ici 2026
Soit un rythme d'installation moyen de 42.000 m² de panneaux par an

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

En parallèle du potentiel de couverture des bâtiments par des panneaux intégrés à la toiture ou posés sur des structures inclinées, **le solaire PV peut également se déployer sur d'autres espaces faiblement valorisés : friches et parcs de stationnement**

1. C'est tout d'abord le cas des **friches**, par exemple d'anciens sites économiques en déshérence (industriels ou commerciaux), qui présentent un potentiel très important pour l'implantation de centrales au sol. Cela permet ainsi de donner une **deuxième vie** (et une **valorisation économique** territoriale) à des sites parfois pollués, souvent délaissés.

Un **premier état des lieux des cibles potentielles a déjà été réalisé** dans le cadre de l'étude de planification énergétique, dans le but de recenser ces surfaces. Il a été établi à partir de l'inventaire systématique des installations dangereuses et des sites pollués réalisé par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), qui alimente ensuite les bases de données BASOS (sites et sols pollués) et BASIAS (Inventaire historique des sites industriels et activités de service présentant un risque pour l'environnement). Ce premier recensement a vocation à être retravaillé et agrémenté d'analyses de terrain ou d'études de faisabilité, qui pourront permettre d'identifier d'autres fonciers et d'évaluer en détails le potentiel de ces surfaces.

Connaissant la nature de ces terrains, leur valorisation économique doit être réfléchi en matière d'investissement de long terme et notamment de dépollution du terrain par le porteur de projet au terme de la concession.

A noter : les terrains agricoles n'ont pas été inclus à ce recensement, car leur valorisation en tant de centrales photovoltaïques n'est pas à privilégier.

2. Ensuite, les **parcs de stationnement** représentent d'autre espaces à valoriser, grâce à l'installation d'**ombrières de parking** (structures en hauteur équipées de panneaux photovoltaïques). Apportant de l'ombre et protégeant usagers et véhicules d'intempéries climatiques, ces ombrières produisant de l'énergie offrent la possibilité de **l'autoconsommer sur place**. Les bâtiments à proximité (commerces, entreprises, équipements publics...) peuvent ainsi couvrir une partie de leur consommation par l'énergie produite par les panneaux voisins. De plus, les ombrières sont parfois équipées de services comme des bornes de rechargement pour véhicules électriques. L'autre atout de ces ombrières est qu'elles apportent donc un nouvel intérêt à des zones urbanisées et imperméabilisées très étendues. Sachant que ces projets peuvent être envisagés de différentes manières : portage public, privé et/ou public/privé.

Le **recensement des grands parkings n'a pas encore été mené** sur le territoire ; ces vastes surfaces restent donc à identifier.

De plus, comme pour les grandes toitures, une **communication active auprès des porteurs de projets potentiels** pourra être réalisée, dans le but de leur faire connaître les possibilités de production EnR existant sur leurs terrains.

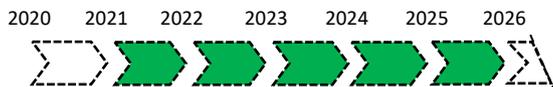
MONTAGE DE L'ACTION

PILOTE Porteurs de projets publics ou privés

PARTENAIRES

- Communes : identification des surfaces mobilisables
- SEM Energies HdF : développement et financement des projets
- SE60 : accompagnement des collectivités

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

- Investissement / CAPEX :
Panneaux photovoltaïques : environ 800€ / kWc

- OPEX :
Variable selon le montage du projet

MOYENS HUMAINS

EPCI et communes :
Travail de terrain pour le recensement des surfaces et la mobilisation des porteurs de projet
env. 1 jour/mois

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de propriétaires de terrain contactés

Nombre de projets de centrales photovoltaïques lancés

Nombre de projets d'ombrières de parking lancés

Surface de panneaux photovoltaïques installés [m²]

Production annuelle des panneaux [GWh]

OBJECTIFS 2026

COMMENTAIRES



38 Lancer un projet de méthanisation territoriale



DESCRIPTION

ENJEUX TERRITORIAUX

Le territoire consomme annuellement plus de 500 GWh de gaz naturel, fossile, non renouvelable et émetteur de CO2.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Lancer au moins un projet de méthanisation (200 Nm³/h, 20 GWh/an) porté en partie par les collectivités.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : Porteurs de projets de méthanisation

DESCRIPTION DE L'ACTION

La méthanisation territoriale permet de traiter et valoriser les matières organiques générées par les activités humaines : déchets de restauration collective, sous-produits de l'industrie agro-alimentaire, invendus des grandes surfaces, déchets verts... Ce type de projet rassemble donc différents acteurs du territoire : collectivités, agriculteurs, industriels, utilisateurs de digestat, investisseurs... dans le but de mutualiser les coûts et de parvenir à un projet économiquement viable. De plus, la multiplication des apports permet au projet de méthaniseur de ne pas être menacé par la défaillance d'une source d'intrants majoritaire.

Ces projets d'ampleur nécessitent **une réflexion globale et un cadre favorable** à leur préparation et à leur épanouissement. Les **facteurs de succès** sont multiples, de l'ancrage territorial fort à l'animation positive du projet, en passant par la bonne estimation du gisement et les garanties de débouchés. Par ailleurs, la collectivité et les élus, en tant que représentants publics territoriaux, ont un rôle prépondérant de chef d'orchestre, qui pèse lourd dans la réussite d'une telle entreprise.

Pour lancer un projet de méthanisation territoriale, la collectivité doit :

- Identifier les déchets organiques récupérables (issus de la collectivité et des différents acteurs du territoire),
- Réfléchir à l'organisation de la collecte de ces déchets,
- Identifier et impliquer les partenaires possibles du projet (intrants et investissement),
- Associer les citoyens au projet, selon une démarche de "dialogue territorial" (action 39).

La méthanisation territoriale permet d'impliquer la collectivité (déchets organiques) et les citoyens (financement participatif) dans le développement de la filière méthanisation, ce qui participe à l'appropriation de la filière par l'ensemble des acteurs du territoire.

MONTAGE DE L'ACTION

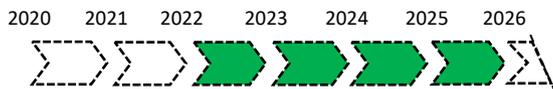
PILOTE

EPCI et Communes

PARTENAIRES

- Agriculteurs et entreprises: propriétaires de ressources
- SEM Energies HdF: financement
- CERDD : dialogue territorial
- GRDF : raccordement au réseau et recensement des projets
- Chambre Agri : identification des agriculteurs

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

Problèmes liés à l'épandage des digestats si le tri des déchets verts est mal réalisé.
 Récupération des données pour identifier correctement les porteurs de projet.

MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

- Investissement / CAPEX :
 6.000.000 € pour une installation de 20 GWh/an, dont 10 à 20 % de fonds propres

- OPEX : Variable selon le montage du projet

MOYENS HUMAINS

EPCI : 1 à 2 jours/mois - animation coordination
 + Temps de montage du projet

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

Mise en place du projet [oui/non]
 Nombre d'acteurs engagés dans le projet de méthanisation territoriale
 Production annuelle de biogaz [GWh]

OBJECTIFS 2026

Projet abouti

COMMENTAIRES

La loi prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution de tri à la source de leurs biodéchets, par compostage ou méthanisation, avant 2025.
 Ce dispositif sera justement à articuler avec la possibilité de mettre en œuvre un projet de méthanisation territoriale.



39

Accompagner les projets de méthanisation



DESCRIPTION

ENJEUX TERRITORIAUX

Le territoire consomme annuellement plus de 500 GWh de gaz naturel, fossile, non renouvelable et émetteur de CO2.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Produire 180 GWh/an de biogaz renouvelable d'ici 2050 et 80 GWh/an en 2026.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : Porteurs de projets de méthanisation

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Travailler à l'adaptation du réseau de gaz :

L'injection de biogaz dans le réseau de distribution est limitée par la consommation minimale du 15 août. Afin de permettre l'émergence de tous les projets de méthanisation à l'avenir, il est indispensable d'adapter le réseau (pas présent partout, poches de petite taille...). Cette adaptation passe par le maillage de poches pour augmenter les seuils minimum de consommation, rebours sur le réseau de transport...

Ces modifications du réseau sont toutefois très coûteuses, pour les distributeurs, mais également pour les porteurs de projet. Il y a donc un réel intérêt économique à mobiliser les porteurs de projet pour mutualiser les sur-investissements engendrés par l'adaptation du réseau du réseau de gaz.

2. Favoriser le dialogue territorial :

Afin de faciliter l'appropriation des projets par la population, le CERDD préconise de lancer une démarche de dialogue territorial et d'amorcer les échanges en amont des projets (voire de lancer une co-construction avec les citoyens).

Ce type de démarche permet de faire connaître directement le projet, tout en répondant rapidement aux idées reçues et fausses opinions générant de l'appréhension parmi les habitants.

La collectivité peut servir d'intermédiaire neutre dans ces démarches, afin de faciliter les discussions entre les porteurs de projet et les habitants.

3. Diversifier les intrants dans les projets de méthanisation et accompagner les mesures du Plan Départemental de la Méthanisation agricole

Action complémentaire de l'action 38 sur la méthanisation territoriale.

La multiplication des projets de méthanisation fait naître de nouvelles problématiques, dont celle de la gestion des matières organiques méthanisables utilisées (appelées intrants).

Les CIVE, ou Cultures Intermédiaire à Vocation Energétique, restent le principal intrant des projets agricoles en Picardie et permettent d'assurer un approvisionnement continu pour les méthaniseurs. Toutefois, elles soulèvent la question de la gestion de la ressource en eau dans un contexte de plus en plus marqué par les sécheresses.

En 2020, la sécheresse a eu pour conséquence une baisse de la production des CIVE et le recours à l'utilisation de productions végétales destinées à la production animale. La demande de la filière de la méthanisation agricole est rentrée en concurrence avec les producteurs de la filière animale. Afin d'éviter les déséquilibres économiques, la Préfecture de l'Oise a initié une démarche de Plan départemental de la filière de méthanisation agricole.

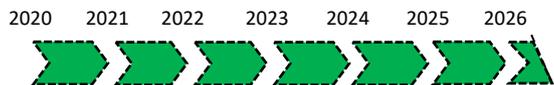
MONTAGE DE L'ACTION

PILOTE EPCI

PARTENAIRES

- Agriculteurs : porteurs de projets
- Communes : soutien aux projets de méthanisation
- Chambre d'Agriculture : conseils aux agriculteurs et accompagnement des projets
- CERDD : démarche de dialogue territorial

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

Trouver les leviers suffisants

MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

Animation :
< 1.000€/an

MOYENS HUMAINS

EPCI : 5 jours/projet - réunion et accompagnement

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de projets de méthanisation réalisés

Nombre d'acteurs engagés dans un projet de méthanisation

Part moyenne des CIVE en intrant dans les méthaniseurs [%]

Nombre de projets ayant fait appel à la démarche de dialogue territorial

OBJECTIFS 2026

COMMENTAIRES



40 Recenser les bâtiments avec d'importants besoins en chaleur et en climatisation



DESCRIPTION

ENJEUX TERRITORIAUX

Le fioul est utilisé à hauteur de 16% pour chauffer les logements du territoire et à hauteur de 25% pour chauffer les bâtiments tertiaires.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Solaire thermique : production en 2050 de 15 GWh/an - rythme annuel de 700 m² de panneaux
- Géothermie : production en 2050 de 15 GWh/an - rythme annuel de 50 équivalents-logements

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : EHPAD, Piscines, Hopitaux...

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Communiquer sur les filières "géothermie" et "solaire thermique"

Ces deux filières sont généralement peu connues des porteurs de projet. Il est donc nécessaire de diffuser des informations sur les solutions techniques, les structures d'accompagnement, les aides financières et surtout les retours d'expérience auprès des porteurs de projet potentiels, des habitants et des élus.

2. Recenser les bâtiments ayant d'importants besoins en Eau Chaude Sanitaire (ECS)

Le solaire thermique permet de couvrir une part importante des besoins en ECS de nombreux bâtiments. Toutefois, pour assurer la rentabilité d'un projet, il est nécessaire d'alimenter un bâtiment ayant des besoins en ECS constants sur l'année (et notamment en été).

Il existe donc des cibles à privilégier pour installer ce type de solution : piscine, EHPAD, hôpitaux, élevages agricoles, industries spécifiques, logements collectifs...

3. Recenser les bâtiments ayant d'importants besoins en chauffage

Certains bâtiments, du fait de leurs usages, sont parfois encore très énergivores malgré une rénovation performante (ex. piscines, EHPAD, hôpitaux, groupes scolaires...).

La solution "géothermie" peut alors avantageusement être envisagée en remplacement d'une chaudière aux énergies fossiles : car même si cette filière possède des coûts d'investissement conséquents, elle est compétitive pour ce genre de cas, grâce à de faibles frais de fonctionnement et donc une rentabilité importante sur la durée de vie d'un projet.

Cette solution est particulièrement intéressante en cas d'absence du réseau de gaz, ou éventuellement via un réseau de chaleur.

4. Recenser les bâtiments ayant d'importants besoins en climatisation

Les usages de refroidissement et de climatisation se développent de plus en plus, au fur et à mesure de la multiplication des périodes caniculaires, entraînant une surconsommation d'électricité durant ces périodes, ainsi que de nombreux problèmes sanitaires.

La solution "géothermie" possède un avantage supplémentaire par rapport aux autres EnR, car elle permet également le rafraîchissement en été, et évite donc l'usage de climatisation.

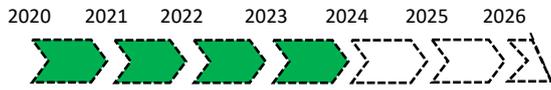
MONTAGE DE L'ACTION

PILOTE EPCI

PARTENAIRES

- Communes : recensement des bâtiments
- SE60 : accompagnement
- CD2E : animation solaire thermique
- UniLaSalle : animation géothermie
- ADEME : financement des projets (Fonds Chaleur)

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

La filière solaire thermique est peu dynamique ces dernières années. Il s'agit alors de trouver un artisan qualifié et compétent pour avoir des installations de qualité.

MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

Investissements :

- Solaire thermique : 700 à 1.000€ / m²
- Géothermie : 1.000 € à 1.500 € / MWh

MOYENS HUMAINS

- Communes : Recensement des bâtiments
- EPCI : 1 à 2 jours/mois - communication et coordination
- Partenaires : Temps variable selon le montage des projets.

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

Fonds chaleur de l'ADEME

SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de projets de géothermie réalisés

Production d'énergie annuelle [GWh]

Nombre de projets de solaire thermique réalisés

Surface de panneaux posés [m²]

Nombre de projets accompagnés par des partenaires techniques identifiés

OBJECTIFS 2026

COMMENTAIRES



41

Poursuivre la politique de réduction des déchets et d'augmentation du recyclage



DESCRIPTION

ENJEUX TERRITORIAUX

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

COTTRI du PNR : éviter 300 tonnes de déchets d'ici 2022 grâce à la mise en place d'une recyclerie.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les déchets ne représentent qu'une faible part des émissions de gaz à effet de serre du territoire mais ils représentent un levier important de modification des comportements des habitants. Les politiques de prévention des déchets et de promotion du recyclage ont en effet été parmi les premières politiques environnementales portées par les collectivités et la gestion des déchets est aujourd'hui perçue par les habitants comme un enjeu fort. Les émissions GES des déchets sont par ailleurs intégrées au périmètre réglementaire des PCAET.

Chaque EPCI du territoire a sa propre politique vis-à-vis des déchets, exprimée à travers son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. Le premier levier de réduction des déchets consiste en leur réduction à la source. Cette politique inclut donc une part de sensibilisation, notamment des actions de communication sur internet, via des guides distribués aux habitants ou encore des événements. Des animations sur le thème du gaspillage alimentaire ou encore de la lutte contre la surconsommation ont ainsi eu lieu.

Les trois EPCI ont également mis en place une tarification incitative consistant à lier le montant de taxe d'enlèvement ou redevance d'enlèvement des ordures ménagères, à la quantité de déchets produits. La REOMI (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) est ainsi en place sur 12 des 17 communes de la CCSSO ainsi que sur l'ensemble des communes de la CCAC, tandis que la TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) est en place sur l'ensemble du territoire de la CCPOH.

Un deuxième levier afin de diminuer la quantité de déchets consiste à promouvoir le recyclage et le compostage : à cet égard des actions sont menées sur le territoire à la fois par des associations et par les EPCI. Des ambassadeurs du tri sont par exemple présents au niveau de la CCSSO afin d'assurer la qualité du tri sélectif et le respect des consignes de tri, et organisent des sessions de sensibilisation dans les écoles notamment.

Par ailleurs, les EPCI affichent la volonté d'inscrire leur politique déchets dans une démarche globale d'économie circulaire, et ainsi de favoriser la réparation, la réutilisation ainsi que le recyclage des objets afin d'éviter qu'ils ne deviennent des déchets. Le soutien aux initiatives telles que les recycleries, à l'instar de celle de la CCAC, va dans ce sens : il s'agit en effet de lieux de collecte, de réemploi et de revente d'objets initialement destinés à être jetés. Ces lieux ont vocation à sensibiliser l'ensemble des habitants aux enjeux de consommation responsable et de prévention des déchets.

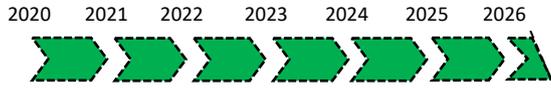


MONTAGE DE L'ACTION

PILOTE EPCI

PARTENAIRES - Syndicat Mixte du Département de l'Oise, - Recyclerie Sud Oise,
- CITEO, - Associations
- PNR,

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

MOYENS HUMAINS

Pas de moyens supplémentaires.
CCAC : 1 ETP existant
CCPOH : 1 ETP existant
CCSSO : 1/2 ETP existant

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

OBJECTIFS 2026

COMMENTAIRES

Objectif de la CCAC dans le cadre de son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) : - 47 % de d'OMR par habitant en 2025 (par rapport à 2018)
Objectif de la CCPOH : réduire de -25 % les déchets OMR en 2020 par rapport à 2016



42

Accompagner les agriculteurs dans une meilleure gestion des ruissellements en milieu rural



DESCRIPTION

ENJEUX TERRITORIAUX

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

CIBLES

Habitants

Industries

Entreprises

Collectivités

Agriculteurs

Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre de la gestion du ruissellement en milieu rural, les syndicats (notamment le syndicat de la Nonette) mettent en place directement des animations auprès des agriculteurs du territoire en zone sensible et prennent en charge la maîtrise d'œuvre de travaux de lutte contre le ruissellement sur les terrains agricoles en s'appuyant notamment sur les financements de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. L'objectif est ainsi que l'eau s'infilte dans le sol au plus près de son point de chute. Dans le cadre de la zone à enjeux de la Launette, le syndicat de la Nonette a par exemple construit un programme d'aménagements de lutte contre le ruissellement mis en œuvre en lien étroit avec les agriculteurs (mise en place de bandes enherbées ou de noues, création/restauration de haie...).



MONTAGE DE L'ACTION

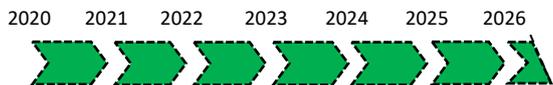
PILOTE Syndicats de Rivière

PARTENAIRES

- PNR OPF
- Syndicats de Rivière :
le syndicat du SAGE Oise Arronde sur la partie nord du territoire (CCPOH),

le syndicat du SAGE de la Nonette dans sa partie centrale (surtout CCSSO et CCAC) et le SITRARIVE (Thève) sur la partie sud de la CCAC.

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

Pas de contraintes imposées aux agriculteurs, démarche basée sur le volontariat nécessitant une animation forte

MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

MOYENS HUMAINS

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

OBJECTIFS 2026

COMMENTAIRES



43 Intégrer les enjeux de limitation de l'artificialisation des sols dans les documents d'urbanisme



DESCRIPTION

ENJEUX TERRITORIAUX

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le ruissellement en milieu urbain présente à la fois des enjeux liés aux risques naturels (inondation, coulées de boue) mais également de forts enjeux liés à la préservation de la qualité d'eau des cours d'eau. En effet, les polluants présents sur les sols artificialisés sont lessivés par les pluies et se retrouvent dans les cours d'eau. Il existe donc un fort enjeu de gestion de l'eau au plus près de son point de chute (gestion à la parcelle).

1. Mise à disposition d'une ingénierie technique :

Dans le cadre de la gestion des eaux pluviales en milieu urbain, les syndicats apportent un service de conseil/ingénierie aux collectivités au moment de l'élaboration des documents d'urbanisme.

2. Etablissement d'un zonage des eaux pluviales :

En amont de l'élaboration des documents d'urbanisme et afin de préparer au mieux la prise en compte des enjeux de gestion des eaux pluviales dans ces documents, les collectivités pourraient finaliser la réalisation de zonages pluviaux. Les collectivités sont en effet tenues de réaliser un zonage pluvial définissant les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et maîtriser le débit d'écoulement des eaux pluviales et les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et le traitement des eaux pluviales si nécessaire. Les informations nécessaires à l'établissement de ces zonages sont aujourd'hui disponibles au sein des syndicats mais ces zonages n'ont pas été réalisés par certaines communes.

3. Schéma de Gestion Douce des Eaux Pluviales :

Au-delà de la réalisation de zonage pluviaux pouvant être annexés aux PLUs, pour les zones urbaines présentant les enjeux de ruissellement les plus forts, il peut être judicieux d'engager de manière volontaire la construction d'un Schéma de Gestion Douce des Eaux Pluviales. Ces schémas sont financés à 80% par l'Agence de l'Eau. Sur le territoire, la commune de Senlis est la commune la plus "propice" à l'établissement d'un tel schéma.



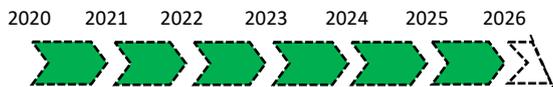
MONTAGE DE L'ACTION

PILOTE Communes, EPCI

PARTENAIRES Syndicats de Rivière :
le syndicat du SAGE Oise Arronde sur la
partie nord du territoire (CCPOH),

le syndicat du SAGE de la Nonette dans sa
partie centrale (surtout CCSSO et CCAC)
et le SITRARIVE (Thève) sur la partie sud de la
CCAC.

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

MOYENS HUMAINS

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de communes dotées d'un zonage pluviale

OBJECTIFS 2026

COMMENTAIRES



44 Intégrer les enjeux de limitation du ruissellement des eaux pluviales dans les opérations d'urbanisme



DESCRIPTION

ENJEUX TERRITORIAUX

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

CIBLES

Habitants

Industries

Entreprises

Collectivités

Agriculteurs

Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

A l'occasion d'opérations d'aménagement ou de réfection de voirie, les collectivités disposent d'un levier important pour améliorer la maîtrise des eaux pluviales. Les syndicats de rivière peuvent notamment proposer une ingénierie de conseil aux collectivités dans le cadre de l'élaboration des cahiers des charges et de la mise en œuvre de ces opérations qui nécessitent une analyse au cas par cas des solutions de maîtrise des eaux pluviales. Si la mise en œuvre de solutions et matériaux alternatifs pour améliorer la perméabilité des revêtements représentent un surcoût par rapport à des solutions "classiques", l'analyse économique doit être réalisée en coûts globaux. La meilleure gestion des eaux pluviales dans les projets d'aménagement génère notamment des économies futures récurrentes liées à la limitation des coûts de gestion de ces effluents (gestion réseau, dépollution...).



MONTAGE DE L'ACTION

PILOTE

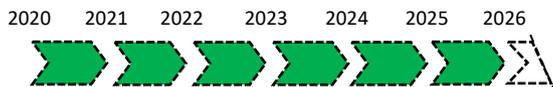
Communes, EPCI

PARTENAIRES

Syndicats de Rivière :
le syndicat du SAGE Oise Arronde sur la
partie nord du territoire (CCPOH),

le syndicat du SAGE de la Nonette dans sa
partie centrale (surtout CCSSO et CCAC)
et le SITRARIVE (Thève) sur la partie sud de la
CCAC.

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

MOYENS HUMAINS

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

PNR Oise Pyas de France : études desimperméabilisation / revégétalisation
Agence de l'Eau / SAGE : travaux

SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

OBJECTIFS 2026

COMMENTAIRES



45

Promouvoir un usage sobre de la ressource en eau



DESCRIPTION

ENJEUX TERRITORIAUX

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable :

Sur le volet de la disponibilité de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique, le syndicat de la Nonette est en cours d'élaboration d'un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable qui sera finalisé fin 2020. Il existe notamment des enjeux de résilience liés à la structuration actuelle des infrastructures d'alimentation en eau potable. En effet, aujourd'hui chaque commune est généralement alimentée par son propre captage et il existe un enjeu d'améliorer les interconnexions pour pouvoir faire face à d'éventuelles situations de pénurie. Cet enjeu est également lié à une éventuelle prise de compétence sur la distribution de l'eau potable à l'échelon intercommunal.

2. Sensibilisation des usagers à la sobriété :

Les syndicats mènent des actions de sensibilisation aux économies d'eau et d'animation auprès des usagers (population, agriculteurs). L'accompagnement des agriculteurs est particulièrement sensible sur le territoire du syndicat Oise Arronde sur lequel il existe déjà de fortes tensions sur l'usage de la ressource et sur la préservation des marais de Sacy (mise en place d'une solidarité de bassin versant).

3. Amélioration de la gestion et de l'entretien des réseaux de distribution :

A l'échelle des collectivités les deux principaux leviers d'économie d'eau sont une meilleure gestion des réseaux de distribution (identification et limitation des fuites) et la sensibilisation des agents, élus et de la population.

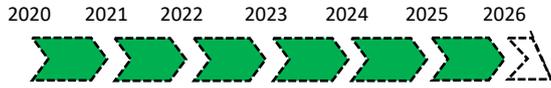


MONTAGE DE L'ACTION

PILOTE Communes, EPCI, Syndicats de SAGE

PARTENAIRES

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

MOYENS HUMAINS

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

Evolution des volumes d'eau consommés par usage (secteur)

Taux de fuite des réseaux de distribution d'eau potable

OBJECTIFS 2026

COMMENTAIRES



46 S'associer aux démarches de préservation des services apportés par les forêts



DESCRIPTION

ENJEUX TERRITORIAUX

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : Gestionnaires forêts

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les forêts du territoire sont en stress hydrique du fait de l'augmentation des températures et de la multiplication des périodes de sécheresse. Ce stress hydrique combiné aux dégâts causés par la prolifération des hannetons et l'âge avancé des arbres entraînent un fort taux de dépérissement (près de 40% des arbres sur le domaine de Chantilly). Le fort taux de dépérissement et la souffrance des forêts face au changement climatique est observé de façon plus générale à l'échelle régionale et à l'échelle nationale. La préservation de la forêt et de l'ensemble des services qu'elle offre (biodiversité, loisirs, puits de carbone...) est donc aujourd'hui un enjeu urgent. Ce constat d'urgence amène le domaine de Chantilly à amorcé l'élaboration d'un plan de crise sur 10 ans qui visera à :

- garantir la valorisation des volumes de bois actuels avant qu'ils ne soient plus valorisables (mise en place d'une filière d'urgence à court terme)
- maintenir une belle forêt et l'ensemble des services qu'elle offre
- améliorer la connaissance scientifique sur les phénomènes à l'origine du dépérissement actuel et l'adaptation des essences dans un contexte de changement climatique
- faire de la forêt de Chantilly, une forêt modèle dans la prise en charge des enjeux d'adaptation au changement climatique

La construction puis la mise en œuvre d'un plan de crise sur la forêt à l'échelle du territoire nécessite des moyens d'animation importants (ressources humaines) afin de coordonner l'intervention de l'ensemble des acteurs impliqués (domaine de Chantilly, ONF, CRPF, collectivités, usagers, scientifiques, filières économiques) et des moyens financiers pour porter notamment les éventuelles études qui seraient nécessaires à l'élaboration de ce plan d'actions. Tout reste aujourd'hui à construire. Le PNR Oise Pays de France est d'ores et déjà associé aux réflexions et étudie les possibilités de soutien financier qu'il pourrait offrir au projet (subventions, intégration potentiel au COTRI, programme LEADER). Toutes les pistes de financement peuvent être intéressantes et un portage politique de ce projet auprès des instances régionales voire nationales pourraient permettre de débloquer des fonds supplémentaires (FEDER).

Le rôle des collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre de ce plan reste à définir en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire. A travers la commande publique (soutien éventuel à une filière bois d'œuvre local), l'exercice de leurs compétences (tourisme, développement économique...) ou à travers leur rôle de relais auprès de la population, les collectivités disposent de nombreux leviers qui pourraient servir ce projet.

MONTAGE DE L'ACTION

PILOTE

Domaine de Chantilly, EPCI, Communes, ONF, CRPF

PARTENAIRES

ECHEANCES

2020 2021 2022 2023 2024 2025 2026



DIFFICULTES IDENTIFIEES

MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

MOYENS HUMAINS

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

Financements européens FEDER, LEADER

SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

OBJECTIFS 2026

COMMENTAIRES